

**CONCERTATION PRÉALABLE AU
PROJET RELIEVE À DUNKERQUE**
Atelier 1 « L'intégration du projet dans le territoire »

Lieu : Salle Coluche, Loon-Plage.

Durée : 2h30.

Thématique : L'intégration du projet sur le territoire (mesures compensatoires écologiques, impacts et nuisances, protection de la santé, sécurité industrielle, questions migratoires).

Nombre de participants : 18.

Animateurs :

- **Frédéric MARTIN :** Directeur du projet ReLieve
- **David SZAREK :** Inspecteur de la DREAL
- **Pierre WILLERVAL :** chargé de mission des grandes projets dunkerquois à la DDTM
- **Frédérique DESMOULINS :** Coordinatrice environnement, eau et biodiversité
- **Franck SPINELI :** Directeur général d'Écosphère
- **Xavier DAIRAINÉ :** Directeur de projet à la CUD
- **Nicolas CROZET :** Chef de projet habitat et implantations industrielles à la CUD
- **Adrien BARBAUD :** Directeur espaces publics et mobilité à la CUD
- **Renaud DUPUY & Ana MYLONAS :** Animateurs, 2Concert

Le support de présentation est disponible en libre accès sur le site de la concertation :
<https://www.relieveproject.eu/wp-content/uploads/2024/04/ReLieVe-PPT-Atelier-1-copie.pdf>

Table des matières

PLÉNIÈRE	2
ATELIER 1 « Les impacts du projet et les mesures compensatoires » – Table 1	18
ATELIER 1 « Les impacts du projet et les mesures compensatoires » – Table 2	27
ATELIER 2 « LOGEMENT ET MOBILITÉ » - Table 1	37
ATELIER 2 « LOGEMENT ET MOBILITÉ » - Table 2	45

PLÉNIÈRE

R. DUPUY, cabinet 2Concert : Je propose de se laisser 4/5 mn, le temps que les gens arrivent et ainsi de suite, et qu'on commence à 18h15 précise. Cela vous convient ? ... Je comprends.

Bonsoir. Bienvenue pour cet atelier n°1 portant sur l'intégration du projet sur le territoire, avec les thématiques présentées ici : mesures compensatoires, impacts, nuisances, protection de la santé, sécurité industrielle, questions migratoires.

C'est la troisième réunion dans le cadre de la concertation préalable du projet ReLieVe. Je vais vous expliquer très rapidement l'organisation de la soirée. Je vais d'abord vous prier d'excuser le Maire de la commune qui devait être là ce soir pour nous accueillir, mais qui a eu un empêchement de dernière minute et qui ne sera pas là.

C'est une concertation préalable placée sous l'égide de la CNDP. Je donnerai donc très rapidement la parole à nos Garants, Monsieur RENAUD et Monsieur WATTIER qui se présenteront et qui vous expliqueront leur rôle comme il se doit dans chaque réunion de concertation.

On rappellera en un seul slide les modalités de la concertation, ce qui a déjà été fait et ce qui est à venir.

Ensuite, on aura une présentation très rapide du projet, un rappel en quelques slides pour ceux qui ne l'auraient pas vu lors des réunions précédentes.

Après, on aura toute une série d'interventions que l'on vous présentera au fur et à mesure : les services de l'État, Eramet, la Communauté urbaine, le bureau Écosphère, qui balaieront en 5 mn chacun les thématiques soumises au débat.

À l'issue de ces présentations assez rapides qui poseront le cadre, on vous propose de travailler par table.

- Première table, celle-ci, parlera du territoire – logement, mobilité, accueil, etc.
- Deuxième table : le projet : impacts, mesures compensatoires.

Pendant 30 mn, on débatera de ces questions avec les intervenants que vous aurez vus sur scène. Au bout de 30/35 mn, en fonction du temps, les intervenants changeront de table et ainsi, vous pourrez débattre sur les deux sujets impacts et intégration locale. Est-ce clair pour tout le monde ? Voilà.

À l'issue, Ana qui travaille avec moi et moi-même animerons les tables, nous ferons un petit compte-rendu au fur et à mesure des principales questions soulevées aux tables, et une restitution rapide, sachant que tous les débats pour les tables sont bien évidemment enregistrés pour faire l'objet d'un compte-rendu précis.

Je vais laisser la parole aux Garants pour nous expliquer leur rôle. Monsieur RENAUD.

J. L. RENAUD, Garant CNDP : Bonsoir à tous. Merci de votre présence ce soir. Effectivement, Jean Raymond WATTIER et moi-même sommes donc les Garants de la Commission Nationale du Débat Public chargés de veiller à la bonne tenue et au bon déroulement de cette concertation préalable. Nous allons vous dire en quelques mots ce qu'est la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public, ses principes de fonctionnement et ses principes qui s'appliquent aux Garants, et Jean Raymond développera un petit peu plus le rôle précis des Garants.

Tout d'abord, la CNDP, pour ceux qui ne la connaissent pas, est la Commission Nationale du Débat Public, c'est une autorité administrative indépendante créée en 1995 – elle commence à prendre un tout petit peu d'âge, mais elle est encore jeune – qui a pour rôle de permettre la mise en œuvre pleine et entière d'un des principes du Droit de l'environnement, plus exactement de deux principes qui ont valeur constitutionnelle depuis l'adoption de la Charte de l'environnement en 2005, que sont le droit à l'information et le droit à la participation du public, c'est-à-dire le droit pour chacun d'entre nous d'être informés des décisions ayant un impact sur l'environnement et sur notre cadre de vie, et de pouvoir participer de la décision en matière d'environnement. C'est exactement ce pour quoi vous êtes là ce soir.

Sur les 6 principes qui président à la CNDP et à ses Garants :

- Premier principe, celui de l'indépendance – je vous ai dit que c'était une autorité administrative indépendante. Cette indépendance s'exerce vis-à-vis de toutes les parties par rapport à un projet. Cela veut dire que nous sommes indépendants de l'État, du maître d'ouvrage Eramet, vis-à-vis des Collectivités locales. C'est une indépendance complète qui bien entendu n'interdit pas les relations de travail, c'est normal, notamment avec le maître d'ouvrage, pour pouvoir concevoir ensemble cette concertation préalable. Un petit mot quand même, parce qu'on sait que c'est parfois un sujet d'interrogation, pas spécialement vis-à-vis de la CNDP, mais de manière un petit peu générale par rapport aux experts ou autres, nous sommes également d'une indépendance financière absolue, c'est-à-dire que nous touchons zéro euro, zéro centime de la part du maître d'ouvrage, donc du porteur de projet.
- La neutralité. Les Garants sont neutres. Cela veut dire qu'à aucun moment ce soir, ni pendant tout le processus de concertation préalable, vous ne saurez ce que nous pensons du projet ; jamais on ne vous dira si on pense du bien ou du mal de ce projet. Nous n'avons absolument pas le droit de nous prononcer. C'est la différence fondamentale avec les Commissaires enquêteurs qui interviennent au niveau des enquêtes publiques, sachant que cette concertation préalable, évidemment, n'empêchera pas la tenue future si le projet doit se réaliser, d'une enquête publique. C'est une différence fondamentale avec les Commissaires enquêteurs, puisque ceux-

ci sont chargés de donner leur avis, ce que nous n'avons exactement pas le droit de faire.

- Troisième principe : la transparence. Elle s'exerce à tous les stades, tous les niveaux. Cela veut dire que notre désignation est publique, elle a été publiée au Journal officiel. La lettre de mission qui nous a été confiée par le Président de la CNDP est publique sur le site de la CNDP. Notre futur bilan qui sera rendu à l'issue de cette concertation préalable sera également public sur le site de la CNDP et du maître d'ouvrage. Tout est parfaitement transparent et public, vous pouvez tout télécharger, il n'y a strictement aucun problème.
- Quatrième principe : l'argumentation. Insister sur cela parce que dans la concertation préalable, ce n'est pas forcément le nombre qui compte, c'est également l'argumentaire qui est développé. Nous nous attachons donc à chaque argumentaire. Ce sont ces argumentaires que vous retrouverez le moment venu dans le bilan des Garants et non pas le fait de savoir – bien sûr, il peut y avoir une indication, et cela peut être effectivement un élément à prendre en considération, mais c'est vraiment le qualitatif plus que le quantitatif.
- L'égalité de traitement est le cinquième principe. Nous traitons de la même façon égalitaire tous les acteurs, qu'ils soient publics, privés, que ce soit des associations, tout le monde a le même poids, chacun a la même voix et la voix de chacun pèse de la même façon. C'est très important aussi.
- Enfin, un principe d'inclusion. C'est-à-dire que dans les concertations préalables, nous veillons toujours à éviter les fractures, notamment les « fractures numériques » par exemple, c'est-à-dire de ne pas faire des concertations qui se résument à des registres électroniques, mais bien à avoir ces temps d'échanges, ces temps de co-construction comme ce soir, et également d'aller vers le public. Cela se traduit notamment par des lieux de rencontre qui ont été choisis, par exemple sur des halls de centres commerciaux, qui permettent effectivement au maître d'ouvrage et aux Garants présents une rencontre la plus large possible avec les habitants du Dunkerquois.

Je vais donner la parole à Jean Raymond pour qu'il vous parle plus spécifiquement du rôle précis des Garants.

J. R. WATTIEZ, Garant CNDP : Bonsoir mesdames et messieurs. Très brièvement, le rôle des Garants. Il faut déjà savoir que ce rôle est précisé dans quelques articles du Code de l'environnement. Ce qu'on va faire ce soir, on ne l'improvise pas, on applique des règles juridiques bien claires. On est à peu près, à l'échelle nationale, 250 Garants désignés par la CNDP. On n'est pas tous actifs, effectivement, cela dépend beaucoup des territoires, certains comme ici, le Dunkerquois, comptent beaucoup de projets soumis à la CNDP, laquelle nomme des Garants. Mon collègue et moi-même, par exemple, avons déjà été Garants sur le projet de *Gigafactory* Verkor, j'ai été Garant sur le projet de traitement des rejets de CO₂ du secteur industriel de la chaux et du ciment – cela s'appelait le projet D'Artagnan. En l'occurrence, ici, sur cette opération, le projet Eramet, nous avons été désignés, Jean-Luc vient de le dire à l'instant. Notre mission est bien de faire vivre les 6 principes qu'il vous a présentés, et pour que ces 6 principes soient bien respectés,

nous avons travaillé en étroite coopération et en totale indépendance, je le redis, avec Eramet à la préparation de la concertation.

Nous travaillons donc en amont. Nous avons travaillé beaucoup de séances en amont, notamment pour que les documents que vous avez pu trouver à l'entrée soient suffisamment sincères et informatifs par rapport au projet. Une fois qu'on a arrêté les modalités de la concertation, celles-ci ont été validées en séance plénière de la Commission nationale du débat public. Ensuite, nous avons pu engager la concertation avec la séance d'ouverture à laquelle certains parmi vous ici ont pu participer.

Durant la concertation, nous avons un petit peu un rôle à la fois d'observation de la manière dont la concertation se passe, mais au-delà, on va avoir ce rôle, Jean-Luc l'a dit, d'écrire un bilan à la fin qui sera rendu public, à l'issue duquel Eramet de son côté, 2 mois plus tard, nous dira également son ressenti de la concertation, et si les Garants, le cas échéant, ont des recommandations à faire, Eramet dira comment il entend les prendre en compte. Je terminerai là-dessus – étant entendu que nous informerons Eramet à l'issue de la concertation préalable qu'il pourra engager une concertation continue et la CNDP désignera à ce moment-là un Garant pour accompagner cette concertation continue jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Vous en savez presque autant que nous. Merci.

R. DUPUY : Merci, Messieurs les Garants. Ana va vous rappeler brièvement les modalités de la concertation et l'organisation, essentiellement sur les temps à venir. Ana.

A. MYLONAS, cabinet 2Concert : Bonsoir à tous. Brièvement, en effet, les modalités de la concertation. Il y a 7 semaines de concertation qui a commencé le 4 mars et qui se terminera le 20 avril 2024. Il y a 3 réunions publiques, 2 ateliers de travail et 3 rencontres de proximité, la 3^{ème} étant demain sur le parvis de la gare de Dunkerque.

Le périmètre de la concertation comprend les 17 communes de la Communauté urbaine de Dunkerque. Rapidement, vous avez les temps d'échanges de la concertation. Aujourd'hui, on est à l'atelier de travail n°1 – il reste donc la rencontre de proximité qui se tiendra demain matin, l'atelier de travail n°2 sur les questions d'emploi et de formation, qui se tiendra la semaine prochaine à la CUD. Pour terminer, ce sera le dernier temps public de la concertation préalable, la réunion publique de synthèse qui se tiendra le 16 avril ici même, pas dans cette salle, mais dans le hall.

Très brièvement, la concertation, vous le savez, ce sont des supports d'information que vous avez pu trouver à l'entrée. Nous avons le dossier, la synthèse du dossier de concertation. Il y a également un site internet sur lequel vous retrouvez toutes les informations dématérialisées, mais également des supports disposés en mairie et dans la boîte aux lettres de certains riverains.

En matière de participation, bien sûr, il y a ces temps d'échanges durant lesquels vous êtes invités à donner votre avis et à poser toutes les questions sur la concertation et sur le projet. Vous pouvez également le faire via des registres disposés dans les mairies de Dunkerque, Grande-Synthe, Loon-Plage, Mardyck et Fort-Mardyck. Enfin, vous pouvez participer bien entendu sur le site internet de la concertation – il y a un onglet dédié, l'onglet « je participe » sur lequel vous pouvez déposer vos contributions.

R. DUPUY : Merci. Nous allons passer très rapidement à la présentation du projet. Je demande à Frédéric MARTIN, Directeur du projet Recyclage Batteries d'Eramet, de venir nous rappeler, pour ceux qui ne l'auraient pas vu, le projet.

F. MARTIN, Directeur projet ReLieVe : Très bien. Bonsoir à tous, à mon tour. Désolé pour ceux qui ont déjà eu la présentation, mais je pense que c'est important que tout le monde ait le décor planté sur le projet.

Le porteur de projet est le groupe Eramet. Pour ceux qui ne le savent pas encore, le groupe Eramet est un groupe minier et métallurgique français. Son savoir-faire est l'extraction des minerais, le raffinage et la transformation des métaux pour accompagner le développement industriel et économique mondial.

Le groupe est actif sur la transition énergétique ; c'est un des piliers stratégiques, on va le revoir. Le point qui le qualifie, c'est l'engagement RSE fort et une démarche volontariste que Frédérique nous expliquera sur notamment la biodiversité, dans tous les pays où il est acteur.

Vous avez quelques chiffres. Ce sont un peu plus de 10 000 employés actuellement. Nous sommes présents sur 5 continents et 16 pays, que ce soit à travers l'extraction ou la transformation des métaux.

Juste pour situer le décor, je pense qu'il est important d'avoir en tête de quoi on parle. Quand on parle des véhicules électriques, il faut savoir ce que cela représente en termes d'impacts et de métaux. Une voiture *full* électrique moyenne, de 70 KWh, contient dans sa batterie 45 kg de nickel, 6 kg de cobalt et 40 kg de lithium. Derrière ces 5 tonnes de minerais, ce sont peut-être 5 ou 20 tonnes de matières à bouger, en général dans un pays assez loin de la France, pour être raffiné et produire ces batteries. Pareil pour le lithium – cela vient des saumures des Altiplano – on parle de 20 000 litres pour extraire 40 kg.

Dessous, vous avez les chiffres. C'est la projection de la croissance du marché, c'est-à-dire la transformation des véhicules électriques et l'impact que cela va avoir sur la demande de ces métaux dits stratégiques. La demande explose, et là, on voit l'intérêt du recyclage à travers à la fois la souveraineté, et la nécessité également de faire tourner les métaux en boucle.

Pour vous rappeler également le décor, je voulais que vous fixiez bien la chaîne de valeur de la batterie électrique, en fait, qui commence en amont, comme beaucoup de choses, par l'extraction minière, le raffinage et la production de ces alliages métalliques, notamment le nickel, le cobalt, le lithium qui vont servir à fabriquer des précurseurs de batteries, qu'on appelle PRECAM ou CAM, des poudres métalliques qui seront ensuite assemblées sous forme de modules, de batteries qui vont être intégrés dans les véhicules électriques que nous utiliserons tous, jusqu'à un certain temps, puisque la durée de vie d'une batterie est limitée. Elle s'use avec le temps, et après un certain nombre d'années d'éventuelles réutilisations, de réparations, elle va finir sa vie et sera recyclée. Il va falloir la démanteler, la traiter, la raffiner pour réincorporer un maximum de matières vers la fabrication des nouvelles voitures. C'est ce schéma de boucle que tout l'écosystème, notamment sur le Dunkerquois, mais aussi en Europe, est en train de se construire.

Le projet en tant que tel. Le projet ReLieVe est prévu de s'installer sur Dunkerque, au sud de la raffinerie TOTAL sur Mardyck avec une emprise de 13 hectares. Le projet prévoit de traiter 25 000 tonnes de *blackmass*, ce qui correspond à un équivalent

de 200 000 véhicules. C'est un site de type chimique, SEVESO seuil haut de par la nature des réactifs et des produits qu'il traite.

En quelques mots, je vais essayer de vous résumer le procédé en 3 grandes étapes. Je ne l'ai peut-être pas dit, mais la *blackmass* est le produit qui est récupéré après le démantèlement et le déchargement des batteries. Notre partenaire SUEZ travaille sur cette phase amont de collecte de démantèlement des batteries, il va faire la première découpe et la première séparation des batteries et va envoyer ce qu'on appelle la *blackmass*, ce produit qui contient notamment le graphite et les éléments de valeur – lithium, etc.

- La première étape du procédé est une dissolution. On va mettre en solution la *blackmass* dans un milieu acide réactif pour mettre en solution les métaux. Le graphite va rester solide, on va filtrer, on va se retrouver avec un liquide qui contient les métaux, le graphite va être recyclé d'un autre côté, et ces métaux, ensuite, on va chercher à les purifier.
- La deuxième étape est la purification. On va sélectivement faire précipiter avec des réactifs toutes les impuretés qui ont été conduites jusque-là. Cela nous donne un résidu, et à nouveau, on récupère un liquide filtré qui contient cette fois-ci le nickel, le cobalt, le lithium, avec une haute pureté.
- La troisième étape va être de les séparer sélectivement, d'un côté, le cobalt, d'un côté, le nickel, et enfin, par cristallisation, le lithium.

Ces trois produits les plus nobles, ceux qui ont la valeur, vont être revendus à des fabricants de PRECAM ou CAM qui sont les éléments constitutifs et précurseurs de la batterie. Ils vont vraiment boucler la boucle.

Voici en quelques carrés – c'est simplifié – l'implantation de l'usine telle qu'on la voit. On est donc sur 13 hectares, les ateliers de réaction et de transformation sont tous à l'intérieur et couverts. On a des zones, bien sûr, administratives, des ateliers de maintenance, de stockage, des endroits pour la logistique et pour stocker les réactifs.

Vous noterez l'aspect volontariste d'avoir préservé une zone naturelle d'intérêt au centre du site, parce qu'en fait, on s'est installé au sud de TOTAL, mais il y a néanmoins une partie de nature qui s'est réinstallée, et c'est pour cela qu'on a fait ce choix-là. Vous aurez plus d'explications et de débat par la suite sur ce sujet.

Les grandes lignes du projet. Il faut savoir qu'on parle de « projet ». C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la décision définitive d'investir n'est pas prise, on est en phase d'engineering de détail. On est en train d'assembler toutes les pièces du puzzle avec notre engineering. On est en train de vérifier le chiffrage, toutes les composantes du projet. En parallèle, on est en train de collecter des informations à travers une usine de démonstration qui tourne sur notre centre de recherches à Trappes qui nous permet d'affiner et en même temps d'industrialiser plus précisément. On prévoit de finir cette étape-là à la fin de l'année et en parallèle, on compte déposer un ensemble de dossiers de demande de permis fin mai/tout début juin. L'idée est d'arriver à cette décision d'investir en ayant convergé sur tous ces travaux pour la fin de cette année/tout début d'année prochaine. Le chantier en lui-même, on pense qu'il durera 2 ans minimum, avec un démarrage mi-2027/fin 2027. Je crois que j'ai fait le tour du projet. Je vais laisser la parole pour la suite.

R. DUPUY : Merci Frédéric. Bien sûr, Frédéric sera aux tables tout à l'heure pour répondre aux questions plus particulièrement sur le projet.

Ce soir, l'objectif est de faire des ateliers sur les questions d'impacts du projet d'un point de vue environnemental et sur les questions d'intégration du projet dans son environnement plus général. Pour introduire cette séquence d'atelier, nous avons prévu toute une série d'interventions courtes de 4/5 mn, le plus rapidement possible pour chacun, qui vont fixer un petit peu les grandes lignes du débat qu'on aura après aux tables, peut-être pas la totalité, mais fixer un cadre.

Dans un premier temps, je vais demander, pour parler du cadre réglementaire dans lequel on se situe, à Monsieur David SZAREK, inspecteur de l'environnement à la DREAL, et à Monsieur Pierre WILLERVAL, chargé de mission à la DDTM, de bien vouloir nous expliquer et nous fixer le cadre dans lequel on se situe. Monsieur SZAREK, je crois que c'est vous qui commencez.

On y va. Je suis le maître du temps. 5 mn maximum. Merci.

D. SZAREK, Inspecteur de l'environnement DREAL : 5 mn. On va essayer de faire court sur un sujet quand même assez vaste sur lequel on pourrait s'étendre longtemps, mais on a les ateliers ensuite pour en parler.

Je pense que je parle à un public quand même assez averti du sujet des ICPE – Installations classées pour l'environnement – qui sont des installations qui présentent des risques et des nuisances pour les riverains et l'environnement, la nature.

Dans ce régime administratif, on a différents degrés qui vont du régime de la déclaration en passant par l'enregistrement, l'autorisation – et dans ce dernier, on a pour les installations les plus « dangereuses », celles qui présentent le plus de « risques » en termes d'explosion, d'incendie et de toxicité, le classement SEVESO, lui-même séparé en 2 familles en fonction des quantités de matières stockées : le SEVESO seuil bas et le SEVESO seuil haut.

Le site SEVESO seuil haut que sera sans aucun doute Eramet comme annoncé sur les diapos précédentes, fera forcément l'objet par une approche proportionnée d'une vigilance particulière lors de l'instruction du dossier, mais également d'un suivi particulier en termes de fréquence d'inspections. Son statut particulier lui confèrera également un bon nombre d'obligations en acronymes que j'aurais l'occasion de développer : DPPAM, EDD, SGS, POI, tout un tas d'exigences encore une fois proportionnées aux enjeux, pour justement limiter les risques et les nuisances pour l'environnement.

En termes de procédure, là aussi, avec l'actualité, le dynamisme du territoire, vous connaissez un petit peu ce qui se passe. On est en amont de la phase amont, on est vraiment à la réflexion sur la finalisation du projet dans le choix des techniques, des volumes et des capacités entrantes. Le projet n'est pas fixé. À partir du moment où il le sera, on entrera dans la phase d'examen à proprement parler qui dure à peu près 4 mois où on va saisir l'autorité environnementale qui va formuler son avis, les services de l'État propres à se prononcer sur leur domaine de compétence – la police de l'eau, les aspects biodiversité, capacités d'intervention par le SDIS par exemple sur l'aspect risque également.

L'objectif de toute cette démarche est d'aboutir à un dossier permettant au public de s'exprimer. Donc troisième item, quand on descend, le vert un peu plus

prononcé, la phase d'enquête publique où là, comme indiqué, le public se prononcera, mais là, le Commissaire enquêteur formulera son avis qui constitue une pièce également de l'instruction.

À l'issue de tout cela, le Commissaire enquêteur produit son rapport, mémoire en réponse du pétitionnaire, rapport de l'inspection des installations classées, l'inspection de l'environnement au CODERST pour délivrer un arrêté d'autorisation qui fixera des prescriptions visant à réduire au maximum le risque et à rendre le plus possible le site compatible avec son environnement.

Au-delà, il reste toujours aussi pour le public la phase de recours.

Vous avez sans doute suivi l'actualité. Là, on est sur une procédure qui reste applicable jusqu'au 22 octobre. La loi Industrie verte va modifier les cartes avec un parallélisme de consultation. On a gardé cette diapo parce qu'au vu du calendrier présenté, on reste sur cette phase-là.

Je pense que j'ai tenu les 5 mn.

R. DUPUY : Merci. Bien évidemment, toutes les questions sur la procédure, l'organisation, etc., aux tables, on en discutera, on aura tout le temps d'échanger avec chacun des intervenants. Monsieur WILLERVAL.

P. WILLERVAL, Chargé de mission DDTM : Bonjour à tous. Vous pouvez passer la diapo. Comme vient de l'expliquer David, en fait, c'est la DREAL qui instruit ce dossier, puisque c'est une autorisation ICPE. Pour autant, la DDTM intervient en co-instruction sur les sujets plus liés aux parties zones humides, faune, flore, habitat, et donne des avis sur quelques aspects du dossier comme la consommation d'eau, par exemple.

Sur la partie faune/flore/habitat et zones humides, le Code de l'environnement nous donne l'objectif de la préservation des paysages, du sol, de l'air, de l'eau, la conservation de la faune et de la flore sauvages et la préservation des milieux naturels et de la biodiversité française. Cela se décline très clairement dans les articles législatifs du Code de l'environnement. L'idée, quand vous l'appliquez sur le projet – cela a commencé à être montré tout à l'heure dans les diapos qu'on a vues – est de ne pas avoir de perte nette de biodiversité. Quelque part, on a un équilibre entre les pertes que peut apporter le projet et ce qu'on va réaliser en termes de compensation – dans une équivalence écologique. Il y a bien les deux critères qui sont à respecter : pas de perte nette de biodiversité – globalement, aucune atteinte à la biodiversité – et ce que l'on recrée qui est exactement ce que l'on a détruit. C'est ce que l'on entend par « équivalence écologique ».

Pour y arriver, la démarche qu'il est demandé au maître d'ouvrage d'appliquer, est la démarche ERC – comme le disait David, on est devant un public averti, donc je suppose que vous la connaissez tous – qui s'applique dans le sens où elle est écrite ici, c'est-à-dire que l'idée est quand même la priorité à l'évitement. Il faut imaginer qu'à chaque fois que vous allez compenser, vous allez essayer de recréer les milieux que vous avez détruits, par exemple, évidemment, vous n'êtes pas complètement sûrs que tout cela va marcher dans les périodes de temps qui vont bien, puisque l'idée est de ne pas avoir de perte de biodiversité pendant toute la durée de réalisation du projet. Bien entendu, la compensation précède en fait la destruction, puisqu'on ne peut pas avoir de perte nette de biodiversité.

La démarche ERC est assez simple : on essaie d'éviter au maximum – évidemment, le maître d'ouvrage a fait un certain nombre d'inventaires dont il va nous parler, je suppose – les impacts sur ces éléments-là dans la réalisation du projet. S'il n'arrive pas à tout éviter, il réduit l'impact et à partir du moment où l'impact a été réduit, il remesure l'impact et à partir de là seulement, on compense. À partir de ce moment-là, il faut trouver évidemment les éléments de compensation avec des modes de calcul et de définition des compensations qui là aussi sont complètement cadrés d'un point de vue réglementaire.

Toute cette démarche est bien entendu expliquée dans l'étude d'impact qui sera disponible dans le dossier d'enquête publique. Avant que cela n'arrive dans le dossier d'enquête publique, les services instructeurs auront bien évidemment le temps de l'instruire et d'avoir déjà un avis pour que ce qui est proposé au niveau de l'étude d'impact soit déjà très qualitatif. Voilà ce que je pouvais dire.

R. DUPUY : Merci. Rendez-vous tout à l'heure aux tables pour discuter de ces questions, poser toutes les questions que vous souhaitez et débattre de ces éléments.

Je vais demander à Frédérique DESMOULINS qui est Coordinatrice environnement, eau et biodiversité chez Eramet, de venir, puis à Franck SPINELLI, qui peut la rejoindre, qui est le Directeur du bureau Écosphère, bureau d'études sur ces questions. Frédérique, vous avez la parole.

F. DESMOULINS, Coordinatrice environnement, eau et biodiversité Eramet : Bonjour à tous. Merci. Je suis Frédérique DESMOULINS, je travaille à la Direction environnement d'Eramet au siège basé à Paris. Je fais partie d'une équipe de 7 personnes – on a tous notre champ de spécialité : environnement minier, environnement industriel, site et sol pollué, animation de réseau, et moi, eau et biodiversité. J'accompagne à la fois les sites en activité et les projets comme celui de recyclage de batteries de ReLieVe.

Sur la biodiversité. Quand on est une entreprise minière et métallurgique, forcément, la biodiversité est une priorité – c'est également une priorité dans nos projets. C'est un volet intégré très tôt dans le développement du projet, qui est fait de différentes étapes qui vont de l'étape de cadrage jusqu'aux étapes de pré-faisabilité/faisabilité, avant de voir la construction, le démarrage et la production. Des études de caractérisation des milieux vont avoir lieu dès ces études de pré-faisabilité ou avant-projet sommaire, et vont venir alimenter, quand on a un peu plus d'informations également sur le site et le procédé, l'étude d'impact.

Pour faire ces études de caractérisation d'impact et les autres dossiers associés, on a besoin de s'entourer d'experts au fait des méthodologies mises à jour, les plus actuelles, et également de spécialistes de la biodiversité locale.

On intègre également, au-delà des aspects faune/flore/habitat, les dimensions fonctionnalités et services écosystémiques, et on vient de le voir à l'instant, on a la séquence d'atténuation avec le « éviter » en premier lieu – Frédéric MARTIN nous en a déjà un petit peu parlé – et on a eu une action relativement forte en termes d'évitement, avec la conservation d'une roselière identifiée sur le site.

Puis, ensuite, on a les actions, les mesures de réduction, avant de réfléchir à la compensation de nos impacts résiduels.

Côté gouvernance, on a également des représentants environnement et biodiversité qui font partie des comités de projet et de pilotage de ce projet, comme de tous les projets chez Eramet.

Cette démarche séquencée ERC est également une méthode que l'on applique sur l'ensemble de nos projets et de nos sites, elle en fait partie intégrante, même quand ce n'est pas le cas dans le cadre réglementaire, même quand on n'est pas en France – cela a été inscrit dans une feuille de route RSE que l'on vient tout juste de renouveler, valable de 2024 à 2026, décomposée en 3 axes :

- Un axe plus sur le sociétal et le social ;
- Un deuxième axe sur la nature, où on va justement retrouver cette séquence d'atténuation, et également la volonté d'avoir un plan d'action biodiversité sur l'ensemble de nos sites, qui vient donner des objectifs ambitieux et quantifiés pour une atteinte d'absence de perte nette ou de gain net ;
- Un troisième axe sur cette feuille de route RSE dédiée à la transformation de la chaîne de valeur, avec notamment nos objectifs de recyclage, mais également en matière de réduction carbone.

Au-delà du cadre réglementaire, il y a également un engagement à Act4Nature International, initiative d'Entreprises pour l'environnement. On s'est engagé en 2021. Ils viennent de publier un nouveau livrable qui est le bilan 2020/2022 – vous pourrez y retrouver nos résultats, puisqu'on rend des comptes sur nos engagements tous les ans auprès de cet organisme, mais également au sein de notre document d'enregistrement unique. Vous pouvez également trouver une section dédiée à la biodiversité et à notre engagement Act4Nature, ou plutôt nos engagements volontaires Act4Nature.

Maintenant, si on se penche sur ce projet ReLieVe, l'histoire biodiversité a commencé fin 2022 avec le démarrage de l'étude d'état initial, qui se poursuit actuellement. Elle a eu un Diagnostic Zone Humide sur les mois de février et mars de cette année. On a démarré fin de l'année dernière une identification des zones de compensation ; on prévoit ce mois d'avril de faire un diagnostic de ces zones de compensation, et en fonction de ce diagnostic, de définir les modalités de restauration pour les zones qui seront retenues.

L'ensemble de ces études va venir renseigner le volet écologique de l'étude d'impact de notre demande d'autorisation. On va y retrouver à la fois les éléments de la caractérisation, mais également les mesures d'évitement et de réduction qui auront été décidées par le projet, et un dossier de dérogation espèces protégées où on va venir renseigner les éléments liés à la compensation.

On prévoit un dépôt de ces dossiers mi-2024 et une instruction des dossiers qui aura lieu du coup sur la deuxième partie de l'année, avec un début de construction prévu début 2025 et une mise en service en 2027.

Pour ce projet, comme pour l'ensemble de nos projets, nous faisons appel à des cabinets spécialisés. Dans le cas de ReLieVe, nous avons fait appel au cabinet Écosphère, et je vais laisser la parole à Franck SPINELLI.

F. SPINELLI, Directeur général Écosphère : Merci, Frédérique. Je me présente en quelques mots. Franck SPINELLI, Directeur général d'Écosphère. Aujourd'hui, Écosphère est un groupe privé indépendant. C'est un petit peu comme pour nos

Garants, pour nous, il est aussi très important qu'en tant qu'experts, on puisse être indépendants, ce qui veut dire que l'actionariat appartient à quelques salariés. On n'a pas de groupes qui sont chez nous, etc. L'activité est une activité de bureau d'études assez classique sur laquelle je reviendrai. Une des particularités est que nous avons une activité européenne assez forte, notamment au travers d'un Groupement européen d'intérêt économique sur lequel nous travaillons sur la politique Natura 2000 et le suivi de la politique et sa déclinaison en France, mais également sur un certain nombre de politiques de conservation d'espèces, comme cela a pu être sur le gypaète barbu, le vison d'Europe et des espèces de ce type. Et puis après, un certain nombre de partenaires.

Aujourd'hui, Écosphère est une société qui a à peu près 30 ans d'expérience. Moi-même, j'y suis depuis 28 ans, cela commence à compter. Je suis originaire des Hauts-de-France et je connais très bien cette région pour y être impliqué dans différentes instances. Aujourd'hui, un peu plus de 200 salariés – vous en voyez la répartition. À peu près 19 représentations en France – on travaille beaucoup avec notre agence de Wimille, assez proche du site et qui connaît bien ce territoire. On a une activité assez importante dans les DOM-TOM et en particulier les DOM, parce qu'on considère que c'est vraiment là où il y a des enjeux, ce sont des *hot spots* de biodiversité. Et un petit peu en Afrique francophone.

On a deux filiales particulières que sont SOMME et TBM qui, elles, sont spécialisées en écologie marine. C'est un domaine qui nous manquait et qui est venu se greffer.

Au niveau des activités d'Écosphère, je ne vais pas toutes vous les lister, mais plus spécifiquement celles qui nous intéressent dans le cadre de cette présente mission. Aujourd'hui, Écosphère a 60 % de son activité qui consiste à faire les études règlementaires. Pour le compte de la société Eramet, cela nous amène à l'évaluation des incidences Natura 2000, le volet écologique de l'étude d'impact, le dossier de dérogation « espèces protégées », la caractérisation des zones humides au titre de l'arrêté de juin 2008 modifié, plus l'étude de fonctionnalités des zones humides. Ce qui nous fait déjà un champ d'activités assez important.

Parallèlement, au-delà des politiques, à peu près 30 % de notre activité est vraiment sur des politiques de conservation de la nature : l'élaboration de plans de gestion pour le compte de structures comme les Conservatoires d'espaces naturels, l'animation et la réalisation de documents d'objectifs Natura 2000 – on en a fait un certain nombre – et des politiques d'inventaires.

Élément important – on y a toujours tenu chez Écosphère – de par aussi la responsabilité, les besoins d'engagement de faisabilité qu'on a sur les mesures, on a tout un service d'ingénierie écologique où on assure en interne les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, voire de maîtrise d'œuvre pour pouvoir mettre en œuvre les mesures compensatoires, les suivis écologiques, et évaluer les résultats. C'est super important, parce qu'à moment donné, on voit que les mesures sont parfois déléguées, la reprise peut être compliquée, donc en fait, on a, depuis l'origine, estimé qu'il était de notre rôle et de notre devoir d'assumer toute la chaîne.

Voilà globalement pour les missions d'Écosphère.

Si je reviens un petit peu – rapidement, vous imaginez effectivement que tout ce qui vous a été présenté est assez conséquent – en quelques mots sur les grandes étapes du travail, on voit que dans bien des cas, ou plutôt systématiquement, notre travail consiste à faire une analyse bibliographique. À quoi sert une analyse

bibliographique ? Ce n'est pas pour nous faire gagner du temps sur le terrain, on aime bien aller sur le terrain aussi, c'est là où on prend plaisir de nos missions ; par contre, on voit que c'est une phase essentielle pour plusieurs raisons.

On gère du vivant, donc on voit très bien que même si nos expertises répondent largement aux prérogatives de l'État qui demande une étude 4 saisons, donc sur un an – on voit que la totalité de nos expertises vont durer à peu près un an et demi, on est largement au-delà. Même malgré cela, on voit qu'il y a des variations interannuelles dans la présence des espèces, donc les données bibliographiques nous permettent de compenser éventuellement ces lacunes d'une espèce qui aurait pu coloniser le site une année, qui l'année suivante n'est pas là pour diverses raisons, et qui l'année suivante, va revenir. Ces variations interannuelles sont importantes. La prise en compte – cela avait fait l'objet de beaucoup de débats chez les membres du Conservatoire botanique national de Bailleul – de la banque de graines du sol. Il faut rappeler que dans la législation sur les espèces protégées, une graine est bien considérée comme une espèce protégée. Donc les données bibliographiques sont presque le seul élément qui nous permet de pré-évaluer des enjeux, parce que sinon, en fait, derrière, c'est là que viennent les contraintes. Au premier coup de travaux, apparaissent assez classiquement plein d'espèces protégées – qu'est-ce qu'on fait ? Cela contraint le chantier. Donc il faut savoir anticiper ce problème et l'anticiper à la fois dans la question de l'impact, mais aussi dans le bénéfice qu'on va en tirer lorsqu'on fera des mesures de restauration. Parce que lorsqu'on sait qu'effectivement, telle ou telle espèce était présente et on le voit, c'est aussi cela qui nous donne une certaine garantie de résultat sur nos opérations écologiques. Enfin, les données écologiques nous ramènent effectivement dès l'origine du projet à la séquence « éviter ». Aujourd'hui, si on prend le guide du Conseil général du développement durable, la séquence ERC, pour qu'elle soit pertinente, doit être prise en compte le plus en amont possible.

Bien évidemment, lorsqu'on va faire les études, on va redécouvrir des éléments de sensibilité du site, des espèces protégées qui vont nécessiter des mesures, mais le meilleur évitement, parce qu'on considère qu'à la fois, la région Hauts-de-France, comme beaucoup de régions, a beaucoup d'éléments – entre les classements en ZNIEFF, en zones Natura 2000, en Réserves naturelles régionales, en ENS, en arrêtés préfectoraux de protection de biotope. Je rappelle que les ZNIEFF sont aussi des éléments mis à jour de manière continue maintenant, donc on a des données actualisées.

Donc le travail d'évitement amont, si on veut qu'il soit vraiment pertinent – c'est ce qui a été fait dans le cadre de ce projet – consiste déjà à éviter toutes ces zones qui ont fait l'objet d'une reconnaissance ou d'un classement réglementaire.

R. DUPUY : Je suis le gardien du temps. Il faut avancer.

F. SPINELLI : On le voit au travers des réserves naturelles, mais aussi sur un aspect fonctionnel. On voit là, c'est tiré du SRADDET qui était une forme de déclinaison du Schéma régional de cohérence écologique, où le but était aussi d'éviter ces grandes zones de corridor qui sont constituées par les corridors littoraux.

Nos inventaires. Assez classiquement, on travaille sur tous les groupes d'espèces animales sur lesquels on a des listes de références. Elles sont souvent en cours de réactualisation. En plus, on est passé des anciennes à nos nouvelles régions. Tout un groupe d'espèces animales. La flore, la faune également en tant que telles. Le

but est de rechercher en priorité les espèces menacées et les espèces protégées parce qu'on a à la fois un objectif de conservation et un objectif lié aussi à des aspects règlementaires. On aura l'occasion d'y revenir.

Les protocoles répondent globalement aux prérogatives qu'on peut avoir, avec des protocoles assez normés pour rechercher des amphibiens, comptabiliser des oiseaux, des indices ponctuels d'abondance, etc. On en voit quelques illustrations. Parfois avec des techniques d'inventaires un peu plus poussées qui peuvent être des caméras thermiques, des enregistreurs d'ultrasons pour pouvoir identifier les espèces de chauve-souris qui vont fréquenter le site, pour pouvoir définir le territoire de chasse des espèces.

Une fois qu'on a fait ces inventaires, le but est de pouvoir faire une hiérarchisation de tout cela en définissant les enjeux faibles, les enjeux moyens et les enjeux très forts. Pour cela, les éléments d'entrée sont bien évidemment la menace des espèces et pour cela, on dispose des listes rouges nationales et régionales – c'est important. Les espèces patrimoniales et déterminantes de ZNIEFF – là, à nouveau, ces listes ont été réactualisées – cela tombe bien, dans les Hauts-de-France, les listes faune et flore ont été réactualisées il y a 2 ans, donc on a des listes très pertinentes. L'idée est d'avoir une cohérence des politiques, comme j'ai pu le dire. Ce ne serait pas cohérent d'imaginer qu'on ait une espèce ou un habitat naturel déterminant de ZNIEFF qui vise à pouvoir amener à ce classement et que ces espèces puissent être impactées dans le cadre d'un projet. Dans ce même souci de cohérence de politiques, à partir du moment où on voit qu'on a un certain nombre de plans nationaux et régionaux d'actions, l'idée est de s'assurer que le projet, puisque ces plans nationaux d'actions visent à maintenir ou restaurer un bon état de conservation de ces espèces, n'altère pas cet élément. Après, pareil, espèces protégées.

Ensuite, on rentre dans la séquence éviter/réduire/compenser. Cela m'amuse toujours un petit peu, parce que finalement, tout le monde a découvert la séquence ERC avec la loi biodiversité. Nous, cela fait 30 ans qu'on l'applique puisqu'elle existait déjà dans le décret d'application des études d'impact de 1977 – on a bien déjà une séquence éviter/réduire/compenser.

« Éviter » – on voit que le gros de l'évitement a été fait en amont du projet. Ensuite, au travers de nos inventaires, on a eu d'autres phases d'évitement là où on avait un petit peu des éléments majeurs d'enjeux sur le site.

Passée cette phase d'évitement, les ratios entre l'évitement, la réduction – le schéma est théorique, bien évidemment – on a une deuxième phase de « réduction ». Ce sont toutes les mesures qui visent à assurer en phase travaux ou d'exploitation la conservation des espèces.

À partir du moment où on a un impact résiduel significatif – le terme « significatif » est important, même si la loi ne l'a pas qualifié – on met en place ensuite tout un tas de mesures compensatoires.

On voit que sur ce projet, on a été amené à arriver jusqu'à un certain nombre de niveaux de compensation, en particulier pour un certain nombre de zones humides en tant que telles.

Si je résume un petit peu et pour conclure, une fois qu'on a fait l'analyse des impacts, soit on a une absence d'impact ou des points positifs, soit on a un impact

résiduel significatif qui nous impose des mesures compensatoires, soit – parce que c'est un reproche qui est fait, assez légitimement à beaucoup de bureaux d'études en disant « les effets cumulés, ce n'est jamais très bien fait, etc. » Qu'est-ce qu'un effet cumulé ? C'est une somme d'impacts faibles. Et on voit qu'à partir du moment où on a un impact résiduel non significatif, mais qui n'est pas nul – c'est là où cela nous ramène à cet impact faible – on met en œuvre – je regarde mes collègues, et c'est pour dire que ces fameuses mesures ont été ramenées dans la loi biodiversité – ces mesures de non perte nette, voire mesures de gain écologique. À partir du moment où on traite tous les niveaux d'impacts, même les plus faibles, cela nous exonère et nous garantit plus le fait d'avoir une absence d'impacts effets cumulés.

J'en arrête là. On aura l'occasion de rentrer un peu plus dans le détail. Je vais laisser la parole à la Communauté urbaine de Dunkerque.

R. DUPUY : Voilà. Monsieur DAIRAINÉ, sur la question de la compensation.

X. DAIRAINÉ, Directeur de projet CUD : Je vais intervenir au nom de la Communauté urbaine de Dunkerque, puisque celle-ci, dans ses compétences, accompagne les porteurs de projets autour de ces questions sur ses compétences : la mobilité, le logement – ces entreprises, ces implantations industrielles, ce sont aussi des salariés qui doivent se déplacer et se loger – mais également sur ses compétences en matière de planification urbaine et de gestion de l'espace naturel. On le sait assez peu, la Communauté urbaine est aussi gestionnaire d'espaces naturels, elle gère des espaces naturels. Elle ne gère pas les espaces naturels sensibles, plutôt gérés par le Département et qui appartiennent au Conservatoire du Littoral, mais un certain nombre d'espaces naturels, et élabore dans le cadre de sa planification ce qu'on appelle une trame verte et bleue du territoire.

Quand on en arrive à la compensation environnementale, il faut trouver des terrains de compensation qui doivent apporter une plus-value et qui permettent d'arriver à une perte nette nulle de biodiversité, et qui puissent également compenser ce qu'on appelle les impacts sur les zones humides. En effet, notre territoire est composé de nombreuses zones humides, et en général, il faut aussi les compenser.

La Communauté urbaine ne le fait pas toute seule, elle le fait avec le Grand Port Maritime de Dunkerque qui occupe une bonne partie de son espace – 7 000 ha de la Communauté urbaine sont occupés par le Grand Port Maritime de Dunkerque qui a fait ce qu'il appelle, lui, un « schéma directeur du patrimoine naturel », sorte de trame verte et bleue sur son propre territoire qui se connecte entièrement à la trame verte et bleue de la Communauté urbaine. C'est sur ces espaces qu'on va trouver des compensations, des terrains sur lesquels on va apporter des plus-values écologiques pour avoir une perte nette nulle de biodiversité et pour pouvoir aussi rétablir des habitats de faune et de flore qui sont des zones qui peuvent être humides ou des terrains secs ou dunaires comme on a également sur notre territoire.

Le travail que fait la Communauté urbaine avec le Grand Port Maritime de Dunkerque et aussi un autre acteur qui s'appelle CDC Biodiversité qui est une filiale de la Caisse des dépôts, est un travail d'accompagnement des porteurs de projets pour que les zones de compensation soient en cohérence complète avec la trame verte et bleue de l'ensemble du territoire.

Voilà le rôle de la Communauté urbaine dans ces projets-là. Nous le faisons pour le projet d'Eramet, comme on le fait pour tous les autres projets du territoire.

Évidemment, on intervient au bout de la séquence éviter/réduire/compenser, tout à la fin.

R. DUPUY : Merci beaucoup pour ces précisions. Tous ceux qui sont intervenus jusqu'à maintenant vont pouvoir s'installer à cette table, parce que c'est ici qu'on lancera l'atelier, on parlera des mesures compensatoires et vous pourrez poser toutes les questions et faire remonter toutes vos attentes.

Je vais demander maintenant à Monsieur CROZET et à Monsieur BARBAUD qui seront à la deuxième table de venir rapidement nous expliquer les politiques menées par la Ville ou les questions auxquelles la Ville va répondre en matière de mobilité et de logement. Vous avez la parole.

N. CROZET, Chef de projet habitat et implantations industrielles CUD : Merci. On va commencer par l'habitat, je vais être extrêmement bref, juste pour vous donner envie de venir à notre table.

R. DUPUY : Ils y viendront obligatoirement.

N. CROZET : On ne sait jamais ! En termes de logement, l'élément à bien comprendre est qu'on ne va pas raisonner à l'échelle du projet Eramet, mais à l'échelle de l'ensemble du projet de réindustrialisation du territoire, avec notamment toutes les implantations industrielles annoncées, que ce soit Verkor, ProLogium, XTC Orano, et Eramet bien sûr.

Lorsqu'on raisonne à cet ensemble du projet de réindustrialisation, on arrive à un total de 20 000 emplois directs, ce qui, avec les emplois induits, les emplois de chantiers, les emplois indirects, nous amène à un pic de 34 000 emplois à un moment donné.

34 000 emplois, même s'il y aura du recrutement local, il y aura aussi du recrutement externe. Donc si des gens arrivent de l'extérieur du territoire, il faudra les loger. Pour faire simple, on arrive par des calculs que je pourrai développer si vous le voulez à la table ronde, à un besoin sur le territoire de la Communauté urbaine qui est de construire 12 000 nouveaux logements en 10 ans, là où on en avait plutôt prévu 7 500. Le travail en cours d'être réalisé est d'abord d'avoir défini une stratégie pour savoir comment créer ce choc de production, comment améliorer le système de production de logements – produire du logement, c'est d'abord identifier un terrain, mais cela peut être le dépolluer, trouver les porteurs de projets, etc. Cela prend 4 ans. Or, on doit faire vite.

Savoir aussi comment on va loger les salariés liés aux chantiers. Parce que construire une usine, c'est pas mal d'entreprises de chantiers. On a aussi un gros chantier qui sera celui de la construction de l'EPR, donc beaucoup de besoins liés à ces hébergements de chantiers, avec des exigences qualitatives que l'on se fixe.

On a défini les besoins, la stratégie pour y arriver et on a identifié déjà – je parlais de 12 000 logements – du foncier pour 9 000 logements. Les 3 000 restants, il y en aura une bonne partie où on va essayer de remettre sur le marché des logements actuellement vacants, et sur les compléments, on va s'ajuster dans le temps. On a quand même 10 ans pour le faire.

R. DUPUY : Merci. On va pouvoir discuter de cela à la table. Sur les questions de mobilité qui est aussi une question.

A. BARBAUD, Directeur espaces publics et mobilité CUD : Bonjour à tous. Sur le site Eramet, aujourd'hui, il y a un potentiel qui est certain. Il y a la ligne 17, ligne de la Communauté urbaine gratuite qui passe toutes les 50 mn. On a également des pistes cyclables, notamment l'EuroVéloroute qui passe à quelques mètres du site.

On ne s'est pas arrêté là – comme l'a dit Nicolas, pour que cela fonctionne, on pense l'ensemble de la zone. Pour ce faire, on se base finalement sur le développement durable, c'est-à-dire la mise en place d'un système de transport pour tous, pour les gens qui viennent du dehors du territoire et du territoire, avec un objectif social – tout le monde peut avoir accès grâce aux transports en commun aux nouveaux emplois – un objectif bien entendu en termes écologiques – on vient faire baisser les émissions de gaz à effet de serre avec l'encouragement de systèmes alternatifs à la voiture individuelle – et un objectif économique, tout simplement parce que le transport en commun est beaucoup moins cher pour les salariés, notamment sur la Communauté urbaine.

Comme le disait Nicolas, c'est exactement la même chose en termes de mobilité, on ne s'est pas arrêté aux frontières de la Communauté urbaine, on travaille avec la Région et l'État pour venir définir un système de transports qui permettent finalement à l'ensemble des salariés de pouvoir venir depuis leur lieu de résidence à destination des sites industriels, cela pour les industries qui vont s'implanter, mais aussi pour celles déjà présentes.

L'objectif du transport en commun fonctionne quand on a un ensemble de personnes à transporter. Plus on a cette masse critique, plus on peut mettre en place un système de transport efficace.

C'est ce que je vous propose de venir découvrir aussi à l'atelier, avec nos différents tracés.

R. DUPUY : Merci. On va commencer. On retourne les chaises pour être en face. Les experts qui sont intervenus vont s'installer aux tables. On va peut-être agrandir un peu les cercles pour être à l'aise autour des tables. L'objectif de chacune des tables est bien sûr de poser des questions, de discuter sur ces questions. C'est également de faire remonter des avis qui seront versés à la concertation. C'est pour cela que l'ensemble des débats aux tables sera enregistré. Il y a bien sûr un débat, mais il y a aussi des avis qui doivent être formulés, posés et qui remonteront dans le bilan de la concertation.

ATELIER 1 « Les impacts du projet et les mesures compensatoires » – Table 1

Un participant : ... Il y aura une étude de danger, etc. Il y aura SEVESO. Mais quels sont les risques ? On a eu déjà un incendie du lithium, là, dans l'Aveyron. On ne sait rien sur le risque des matières qu'on va utiliser. Absolument rien. Ça devrait figurer dans le dossier. On va utiliser des produits cancérigènes. Est-ce qu'ils seront, comme en décharge à Péchiney, le produit par aspiration, en confinement ? Sur les incendies, ce sera quand même des stockages. Oui, on va mettre des sprinklers, mais en cas d'incendie, comment ça va se passer pour la population ? Où partiront les nuages ? Il faut dire une chose : dans le recyclage de batteries, pour Loon-Plage, on en a une à droite et une à gauche. On en a deux. Donc on est entre deux feux. Et c'est tous ces impacts-là que nous, on voudrait savoir. On va référencer tous ces risques liés travail pour les travailleurs. C'est quelque chose à savoir. L'étude de danger, vous dites « on va s'implanter », vous avez déjà au moins des bases sur une étude de danger. La connaissance des produits utilisés, les process, etc. Donc ça, on le veut comme information pour se faire notre propre avis. L'impact SEVESO, on sait très bien, quand le dossier sera fini, ça ne va pas sortir des frontières, mais derrière, il y aura un PPI qui sera fait par la sous-préfecture avec l'impact, les fumées, etc. On a eu l'exemple ici avec une usine qui a eu un feu de déchets, il est parti justement où vous allez vous implanter, là, y avait des migrants, on ne sait pas qui étaient les migrants. Ils avaient de l'acide sur les vêtements... Donc nous, c'est ça qu'on veut savoir. J'ai déjà posé une question sur les rejets. C'est vrai que les rejets sont expliqués, mais on n'a aucune quantité. On n'a aucune quantité. C'est, je ne sais pas, 2 nano m³ de l'heure, etc. Mais combien l'usine va émettre ? Donc ce sont toutes ces questions-là pour la population et pour les associations qui sont beaucoup plus importantes que la protection des petits oiseaux. La protection des petits oiseaux, la biodiversité, c'est utile, mais on a nos spécialistes dans les associations. Donc il faut leur faire confiance pour nous. Mais nous, on est plus intéressé par qu'est-ce que la population va ressentir ?

A. MYLONAS : Merci beaucoup. Je suis désolée. Ça a commencé avant que... Mais merci beaucoup en tout cas. On a bien noté. Je pense que les personnes pourront répondre.

Juste pour rappeler les règles, rapidement, on en a pour une demi-heure autour de cette table. L'objectif est que tout le monde puisse poser ses questions, et que des réponses soient données. On rappelle aussi qu'on est en concertation préalable, donc toutes les données chiffrées, toutes les valeurs exactes ne sont pas forcément exactes, elles vont arriver après, vu qu'on est en concertation préalable. C'était juste le rappel. En tout cas, on a bien noté tout ça, je pense que tout le monde a bien noté.

Autre petit rappel, on est enregistré, si vous voulez que votre contribution soit notée, n'hésitez pas à dire votre nom, votre structure avant de prendre la parole. Je pense qu'on est bon. S'il y a des questions, n'hésitez pas. Je suis là pour donner un

peu la parole, faire un résumé à la fin, faire le passage de table. Voilà. Monsieur le Garant est au fond. Je laisse répondre les personnes concernées par les questions.

Un participant : Je vais dire mon nom, parce que j'ai déjà...

A. MYLONAS : Je vous en prie. Allez-y.

Un participant : Christian MUYS, du Mouvement national de Lutte pour Environnement, Nord-Pas-de-Calais.

A. MYLONAS : D'accord. Y a-t-il des premiers éléments de réponse ?

F. BELLEMAIN, Eramet : Oui. Je vais déjà commencer par me présenter, puisque je n'étais pas sur la scène tout à l'heure. Franck BELLEMAIN, je suis chez Eramet déjà depuis un certain nombre d'années et je m'occupe de santé sécurité et d'environnement. Je suis complètement dédié au projet et en plus, sur ce projet-là, je m'occupe aussi de ce qu'on appelle, nous, le « *permitting* », c'est-à-dire tout ce qui est constitution, dépôt et instruction des dossiers réglementaires pour arriver à faire qu'une usine soit exploitable. En relation avec ces messieurs de la DREAL, je voyais Monsieur SZAREK qui secouait la tête tout à l'heure quand vous demandiez des données chiffrées.

Il faut comprendre qu'on est en phase amont du projet. On est dans une phase où le projet a une structure, on sait ce qu'on va faire, on sait la façon dont on va le faire, mais aujourd'hui, les différents éléments qu'on va mettre pour constituer la future usine sont en cours de développement.

Simplement, pour répondre très rapidement à vos questions, oui, tout ce qui est émissions est une de nos priorités. On a aujourd'hui des règles à respecter sur bon nombre de constituants chimiques d'éléments. Il y a d'autres éléments sur lesquels on commence à avoir des discussions, entre autre avec la DREAL pour des possibilités d'émissions qui nous orienteront vers d'autres choix technologiques. Aujourd'hui, on entre dans ces discussions avec des possibilités techniques qui donneront peste ou choléra, si on veut l'appeler ainsi, à savoir protéger des populations vis-à-vis de certains éléments, mais pour abattre ces éléments, on est obligé d'en utiliser d'autres. Je dirais qu'il faut prendre ces mesures-là.

Si vous me permettez, je vais rembobiner un petit peu tout au début de votre intervention, où vous avez parlé de feu de lithium. Désolé de vous décevoir... Nous n'avons pas de batterie sur notre site. Hormis dans les véhicules de nos employés, ou dans les charriots élévateurs que nous utiliserons. Donc nous aurons des batteries en utilisation, nous n'aurons pas de batteries déchets. Ce qui nous arrive, nous, dans notre usine, c'est pour ça que je l'ai fait circuler tout à l'heure, c'est la *blackmass*. C'est notre fameuse *blackmass* issue du broyage, du criblage, je dirais de la sortie, et on n'a vraiment, si vous vous rappelez l'escargot montré tout à l'heure, on a parlé de PRECAM, de CAM qui allaient fournir une matière qui allait être couchée sur les électrodes – c'est cette matière-là qui a été traitée et qu'on récupère.

Le même participant : Mais elles vont ressortir en produit fini.

F. BELLEMAIN : Non. On va ressortir, nous, simplement des sels de nickel, des sels de cobalt et un lithium. Donc le feu de lithium, on ne l'a pas. On aura un lithium qui ne sera pas sous une forme inflammable. Donc voilà.

D. SZAREK : Le classement SEVESO, si je peux...

F. BELLEMMAIN : Je vous en prie. J'allais y venir, mais allez-y.

D. SZAREK : ...l'éco-toxicité du lithium.

F. BELLEMMAIN : Voilà. La *blackmass*. Nous, dans le classement SEVESO, on aura une quantité, mais qui dépasse de 50 fois le seuil SEVESO seuil haut sur un produit écotoxique. On en rigole avec Monsieur SZAREK, nous sommes un site SEVESO classé, mais on n'est pas dangereux, on n'explose pas ! Enfin... on n'a pas une potentialité d'explosion, comparé à TOTAL qui est classé SEVESO seuil haut, mais lui, pour un stockage d'hydrocarbures. On va, nous, utiliser, effectivement, certains produits qui seront classés inflammables, mais avec des points éclair supérieurs à 70°. Le plus bas sera supérieur à 70°. Donc on n'a pas cette dangerosité-là. Oui, on aura des acides, oui, on aura des choses comme ça, mais on a un SEVESO écotoxique. Cela étant, je suis d'accord, un feu de déchets, un feu de choses comme ça, ça peut toujours se passer, ça peut toujours se produire, c'est l'organisation qui est faite de notre usine qui fait que ça n'arrive pas ou que ça arrive peu. D'où ma fonction sur le projet, c'est vraiment de travailler très en amont avec toutes les équipes d'ingénierie pour faire une usine qui donne toutes les facilités d'opération et qui élimine le plus possible tous les risques qui peuvent arriver. Mon passé, c'est à peu près 20 ans dans des usines SEVESO seuil haut en tant que responsable santé sécurité et environnement. Donc je sais un peu de quoi je parle, et ce que j'ai souffert dans les installations, j'essaie que ceux qui vont prendre la direction de ces usines-là n'aient pas à le faire.

Un participant : Il y a peut-être une confusion dans la présentation – pour moi. Quand on nous a présenté le projet au S3PI en avant-projet... On a compris qu'il s'agissait du même projet Eramet/SUEZ. Donc il y a cette confusion...

G. VILLEMEN : Je vais répondre à la question... Moi, je suis Guillaume VILLEMEN, je suis là en tant que partenaire d'Eramet, mais je suis chez SUEZ. Je suis responsable du projet de démantèlement des batteries pour produire de la *blackmass*, donc responsable au niveau *permitting*. C'est moi qui ai présenté le projet en *permitting* au S3PI. Ce projet ne fait pas partie de la concertation préalable, puisque c'est un projet totalement indépendant, même si on travaille ensemble sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Il va entrer en enquête publique dans 19 jours exactement, le 22 avril, avec des permanences sur la mairie de Mardyck et la mairie de Dunkerque du 22 avril au 24 mai. Le site de SUEZ est classé SEVESO seuil bas, pareil, uniquement pour le côté écotoxique de la *blackmass*, et vous aurez donc à disposition toutes les études d'impacts et de dangers, y compris les modélisations des feux de batterie que nous, on va stocker sur le site. Pour faire un peu de *teasing*, il n'y a aucun effet qui sorte du site, que ce soit un effet incendie et au niveau des fumées, les fumées restent à l'intérieur du site ou se déplacent légèrement quand elles sont en hauteur au niveau de TOTAL, mais au sud de TOTAL, et ça n'ira pas plus loin. Il y aura toutes les études d'impacts, risques sur la population, risques dans l'environnement, etc., etc. Donc en enquête publique à partir du 22 avril.

A. MYLONAS : Merci. Madame, allez-y.

M. SANTHUNE, Europe Écologie Les Verts : Je suis Myriam SANTHUNE d'Europe Écologie Les Verts et depuis plusieurs années plongeuses, d'où ma question sur les rejets en mer. On sait bien que tout ce qu'on envoie dans un milieu a forcément un impact. Ce n'est pas parce que c'est dilué que cela n'a pas d'impact. Donc je

voudrais revenir là-dessus, et avant de revenir là-dessus, en fait, je ne connais pas aussi bien que vous tout le territoire, puisqu'en tant que citoyen, on n'a pas forcément accès à tout. C'est sur un espace déjà fort dégradé, où il n'y a effectivement plus de faune et flore parce que... ? L'implantation du projet, voilà. Est-ce que c'est fort dégradé, donc du coup, il n'y aura pas grand-chose puisqu'on part de l'existant, et effectivement, comme c'est fort dégradé, du coup, il n'y a pas grand-chose à compenser ? Je voulais savoir un petit peu plus sur ça et sur les rejets en mer.

A. MYLONAS : Peut-être sur les rejets en mer.

F. BELLEMMAIN : Première question, les rejets en mer. Les rejets seront en mer, pas sur le canal du Bourbourg. Les rejets en mer transiteront par canal des Dunes, et derrière, vont passer par le bassin du port ouest avant de se répandre en mer. Nos rejets, essentiellement une solution saline, NaCl. Plus d'autres constitutifs. Aujourd'hui, les études sont encore en cours, on a de grands questionnements sur le lithium qui est malheureusement un élément très soluble, difficile à capter. Sinon, pas bien plus de choses.

F. MARTIN, Directeur du projet ReLieVe : On a déjà un effort important dans l'usine de recyclage interne. On a fait des choix de procédés qui permettent de limiter les quantités d'eau rejetée notamment par évaporation. Donc ça limite le volume, déjà, qui est l'exécutoire. Ensuite, il y a cette étape des traitements d'effluents où on abat tous les constitutifs métalliques, etc. Contrôle et rejet dans l'environnement, ce fameux canal entre deux mers qui tout de suite disperse la concentration saline, en fait. Donc l'enjeu, c'est de... comme on est hydro métallurgique, ce sont toujours les mêmes enjeux, c'est de contrôler les taux de métaux dans les rejets. C'est pour ça que les équipes process de l'usine sont celles qui ont la responsabilité du traitement d'effluents, en général. Parce que ceux qui génèrent le risque sont ceux qui en sont responsables sur la sortie. Tout ce traitement dans la zone d'effluents, c'est d'abattre les métaux et de contrôler avant le rejet.

F. BELLEMMAIN : Pour Eramet, nickel et cobalt ne sont pas des métaux nouveaux. Ce sont des métaux que le groupe travaille depuis de nombreuses années, donc les techniques d'abattage de ces métaux que vous pourriez appeler des « polluants » dans un rejet qui serait en milieu naturel, on sait relativement bien le capter. On a fait un choix aussi pour l'heure de ne pas rejeter de Na₂SO₄, mais de le cristalliser et de lui trouver une valeur commerciale sur un marché.

Un participant : Il n'y aura pas de rejet dans le canal à proximité, ni dans le bassin maritime.

F. BELLEMMAIN : Non. Sur le canal de Bourbourg, celui qui longe le site, on aura simplement les surplus d'eau météorique, on va stocker la plus grande quantité possible d'eau météorique, on est sur 13 ha et on est déjà bien plein, on a maximisé cette captation des eaux de pluie pour les utiliser dans notre process, donc on aura des surverses qui partiront au canal. Et puis on aura aussi les eaux de traitement d'eaux noires, c'est-à-dire tout ce qui est eau de sanitaires, douches et autres ; ce sont les seules eaux qui nous sont autorisées à reverser sur le canal du Bourbourg. Elle est douce – je vais dire « douce ». Elle est légèrement saumâtre à l'endroit où on est, mais c'est de l'eau douce.

Le même participant : Donc il faudra une canalisation qui parte de l'usine jusqu'à la mer.

F. BELLEMMAIN : On a une canalisation, effectivement, qui va partir de l'usine et qui va remonter via un cheminement prédéfini par le GPMD. Si vous avez suivi le projets H2V on est sur le même cheminement.

Le même participant : Dans le canal des Dunes, alors ?

F. BELLEMMAIN : Dans le canal des Dunes.

A. MYLONAS : Il y avait une deuxième question de madame sur le territoire d'implantation.

F. BELLEMMAIN : Le territoire d'implantation. C'est un territoire industriel, puisque c'était un ancien territoire, une ancienne partie de TOTAL qui a été rétrocédée au GPMD. On a 2 zones un peu distinctes, une première zone qui a été industrialisée et occupée par ce qui était l'ancienne zone d'entreprises extérieures que TOTAL utilisait pour les grands arrêts. Et puis une partie plus au sud sur laquelle on est en grande partie, qui n'a presque pas été occupée depuis que la plateforme a été créée. Et donc on a 25 ans à peu près de renaturalisation de cette zone. Avec la magnifique roselière, plus d'autres choses.

F. SPINELLI : Ce qu'on peut dire, c'est que comme toujours, ils subissent une pression à la fois naturelle parce que finalement, les milieux, aujourd'hui, ne sont pas entretenus, donc ont tendance à s'enfricher et à faire disparaître certains cortèges d'espèces ; d'autres, on a une pression particulière sur cet espace-là qui a quand même été celui des migrants, où il y a eu effectivement des densités assez fortes, et là, effectivement, des dégradations peut-être temporaires, mais qui ont été très significatives en tant que telles. Tout cela n'empêche pas, on l'a vu au travers de nos inventaires, d'avoir trouvé quand même un certain niveau de patrimoine, avec une vingtaine d'espèces végétales d'intérêt patrimonial, 4 espèces végétales protégées. C'est ce qui a d'ailleurs conditionné, on voit toute une zone d'évitement. L'enjeu est majoritairement lié aux zones humides, en fait. On a une topographie qui est très variable, on a quelques complexes de zones humides et cette grande roselière qui est finalement un peu un état dégradé d'un stade plus pionnier. C'est ce qui a conditionné globalement notre mesure d'évitement dessus. Pourquoi ? Même si elle est conclue finalement au sein de l'entreprise, aujourd'hui, pour des espèces de flore, je pense à deux espèces très liées aussi à des milieux entropiques comme le crapaud calamite présent sur le site, qui va aller dans des mares temporaires pour se reproduire, et après, se cacher sous un tas de pierres, un tas de gravats immondes, mais très bien pour lui pour passer l'hiver, en fait. C'est une espèce qui s'accommode aussi de l'environnement entropique. Donc l'idée, c'est vraiment de réfléchir de manière populationnelle. Pour des espèces protégées l'idée est de restaurer les milieux au sein de la zone d'évitement pour doubler, tripler, quadrupler les populations. Ça, on est à peu près sûr du résultat pour l'avoir aussi souvent fait avec le Conservatoire du littoral, le Conservatoire d'espaces naturels dont je suis président du Conseil scientifique depuis plus de 25 ans maintenant. Du coup, on a des vrais retours d'expérience. Le milieu sableux est un milieu très résilient, en fait, donc c'est plutôt intéressant, parce que cela nous garantit aussi l'efficacité des mesures sur du court terme. Parce que quand on abat un boisement de 90 ans, avant qu'il ait toutes les qualités requises, ça met pas mal de temps. Là, c'est plutôt l'inverse, les milieux sont embroussaillés, donc le fait de

scalper le sol remet à jour la banque de graines. En 2 ans, en fait, on a souvent des réponses et une réactivité du milieu très fortes. Ce qui est aussi très important dans le dossier, c'est qu'on a la garantie que l'effectivité des mesures compensatoires sera très rapide.

F. BELLEMMAIN : Vous avez compris dans la présentation de Frédérique qui est une collègue... Frédérique est plutôt au siège à dicter des politiques et surveiller qu'en fait, toutes les politiques soient appliquées. Un des grands enjeux au départ sur le projet était effectivement d'avoir ce zéro impact et un gain de quelque chose par rapport à l'impact du projet. Ça s'est très rapidement orienté sur la zone humide la plus centrale qui est une roselière, qui, si on ne faisait rien pour elle, dans 2/3 ans, disparaissait. Aujourd'hui, quand on entend parler d'inondations sur le département du Nord, quand on entend bon nombre de choses partout maintenant sur la restauration des zones humides, sur la nécessité d'avoir des zones humides, il nous paraissait important de garder cette fonctionnalité de roselière. On peut parler de résurgence, de nappe, en fait, c'est la nappe souterraine qui vient affleurer, et donc on est bien dans un élément qui est là pour faire tampon lors de montée des eaux et éviter des inondations ailleurs. On va donc travailler cette roselière, et effectivement, vous avez pu voir et vous l'avez dans les documents, ce *layout donuts* comme on a l'habitude de l'appeler, le trou au milieu de l'implantation, et la première des questions a été pour les équipes de Monsieur SPINELLI de dire « ça va survivre ? »

F. SPINELLI : Comment on maintient la fonctionnalité ?

F. BELLEMMAIN : Comment on va maintenir ça ?

F. SPINELLI : À terme, les liens fonctionnels avec les milieux externes, en fait.

F. BELLEMMAIN : Le tout n'était pas de présenter une séquence ERC avec un magnifique évitement qui représente un hectare, mais de dire : oui, cet hectare-là a toutes les chances d'être pérenne, d'apporter et de continuer de se développer.

M. SANTHUNE : Oui, mais la question, il y a tellement de projets, du coup, ça va au-delà de votre projet... Il y a tellement de sites : des concertations publiques, on en fait à la pelle ! À moment donné, comment ça se compense ? À moment donné, voilà... j'ai un certain nombre de questionnements.

F. SPINELLI : C'est un petit peu ce qu'on disait, en fait. La question souvent sous-jacente est de se dire qu'un projet peut toujours avoir un impact résiduel, aussi faible soit-il, et la somme de ces impacts résiduels faibles peut à un moment devenir significative. Donc le parti-pris qu'on a fait là-dessus, parce que quelque part, cela amènerait à la question, et c'est le sujet, que tous les bureaux d'études et nous-mêmes, on ne sait pas bien traiter la question de l'effet cumulé – c'est ce que vous dites aujourd'hui en disant : l'effet cumulé, pourquoi ce projet plus celui-là ?

Quel est le seul moyen de répondre ? C'est de dire : il faut une neutralité totale. C'est-à-dire qu'à partir du moment où on a évité, on a ensuite réduit et pour tout un tas d'éléments, on a compensé, on voit qu'on a un petit... c'est pour ça que je vous présentais le schéma, parce que stratégiquement, il est important, parce qu'un impact résiduel faible, non significatif, n'a pas besoin d'être compensé. On pourrait donc dire : après tout, on s'arrête là, on s'en lave les mains, en fait. Non. Là, on s'est dit sur ces aspects-là, on va faire des mesures dites de non perte nette ou des mesures de plus-values écologiques pour dire : on garantit que ce projet-là

n'est pas celui qui mettra la goutte qui fera déborder le vase, en fait. Parce que c'est aussi ça, le problème. C'est que parfois, dans la genèse des projets, finalement, il y a des projets super vertueux qui sortent, mais si c'est celui qui est la goutte qui fait déborder le vase, alors qu'il y a 10 projets préalables qui sont, je ne vais pas dire « hors normes », parce que les services de la DDT s'en seraient chargés, mais à moment donné, ce serait dommage de se priver de projets vertueux dans ce contexte. Donc là, l'idée est vraiment de faire du gain.

L'autre élément sur l'évaluation et les indicateurs sur la compensation, ce qu'on a prévu de mettre en œuvre, c'est vraiment des indicateurs qualitatifs. Je m'explique. Beaucoup d'indicateurs et même beaucoup de bureaux d'études sont partis sur des niveaux surfaciques – on fait 2 fois, 3 fois pour 1. Mais si je fais 3 fois pour 1 quelque chose qui ne marche pas, j'ai 100 individus sur un hectare, je fais 2 ha, mais si au final, à l'inverse, sur ces 2 ha, je n'ai plus que 50 individus, pour moi, je n'ai pas réalisé le bon objectif de compensation. Et là, l'objectif, c'est bien de dire : pour ramener le niveau minimum, cette équivalence écologique et fonctionnelle à raison de 1/1, c'est-à-dire qu'à un moment, il ne faut pas qu'il y ait de perte d'habitat. On le fait avec la compensation et la restauration de site. Et ensuite, on le juge sur le plan populationnel. C'est de dire : du coup, ça me permet... on voit que c'est une approche de plus en plus fréquente par les services de l'État, on voit les dernières notes dans les décrets sur les industries vertes. D'ailleurs, cela fait partie des éléments de programmation du fonds vert, c'est comment on réduit ses facteurs de pression, en fait. C'est tout aussi important de réduire les facteurs de pression pour faire du gain que de faire de la surface. C'est même souvent plus important parce que parfois, la surface ne marche pas, beaucoup de rapports d'ailleurs le montrent et sont parfois critiques même sur les compensations en disant : ça ne marche pas. Donc là, les indicateurs seront automatiquement des indicateurs populationnels sur les espèces et les habitats. C'est super important.

F. BELLEMAIN : Vous avez compris qu'un projet, ça se travaille très en amont et c'est intégré, ce n'est pas poser une usine sur un territoire, mais poser une usine en tenant compte du territoire. On a tout un tas de mesures de réduction qui viendront se mettre en plus, parce que les banques de graines qu'on aura pu récolter, on les utilisera pour notre « espace vert » – ce sera plutôt des buttes sableuses qui entoureront l'usine. Mais on a cette préservation de la flore locale, qui sera aussi aux abords de l'usine.

F. SPINELLI : Pour prendre une mesure de réduction un peu caricaturale, mais qui sera simple pour illustrer, c'est la problématique des espèces exotiques envahissantes. On n'en a pas trop sur le site, mais on sait que ce sont des dynamiques qui peuvent stériliser complètement le site, en fait. Là, du coup, toutes les mesures de réduction visent pendant les 30 années à ramener à zéro cette dynamique des espèces exotiques envahissantes. Quand on voit les problématiques de Renoué du Japon et les coûts de retraitement, etc., une grosse partie d'altération des lieux, de dégradation de la biodiversité est liée aussi à des phénomènes naturels d'espèces exotiques envahissantes, animales et végétales. Donc là, effectivement, ça fait partie de ces garanties.

F. MARTIN : Ce que je voudrais rajouter aussi, c'est qu'effectivement, par rapport à la nature des projets, l'idée est aussi de se coordonner avec la CUD et les services locaux. Quand un territoire en transformation accueille de nouveaux projets, statistiquement, il va y avoir des besoins de compensation. Donc c'est l'anticipation que Monsieur SZAREK expliquait à travers cette vision plus globale. Lorsqu'on

accueil des projets, on sait qu'il y aura toujours un effet compensation. C'est assez rare d'arriver à éviter tous les...

F. SPINELLI : Et les sites compensateurs sont expertisés avec le même niveau de finesse que les sites, puisque le but est bien évidemment de ne pas non plus...

F. MARTIN : il faut que ça fonctionne.

F. SPINELLI : C'est ça aussi. Tout l'enjeu, ce n'est pas de dire : finalement, je prends un milieu, je ne regarde pas ce qu'il y a et puis je restaure pour en faire ce que je veux. Non. Il y a aussi un patrimoine en tant que tel. L'autre élément dans les indicateurs qui sont souvent aussi très négligés dans les études d'impacts, c'est qu'on ne qualifie en fait les gains que par rapport à une notion d'impacts. Pour piloter l'Observatoire de l'environnement du canal Seine-Nord Europe, dans les indicateurs et les associations, on choisit de mettre aussi en œuvre tout un suivi des espèces qui vont apparaître sur le site et qui font aussi partie du gain. C'est-à-dire qu'à moment donné, quand on restaure des milieux, effectivement, on compense. Mais apparaissent souvent des espèces aussi d'assez haut niveau d'intérêt patrimonial qui ne sont parfois pas comptées, puisque dans les arrêtés préfectoraux, automatiquement, les obligations réglementaires de suivi ne sont faites que sur les espèces impactées. Or, en fait, pour avoir géré beaucoup de sites, systématiquement, quasiment, de nouvelles espèces apparaissent – surtout dans des lieux comme ceux-là. J'en mets ma main au feu – c'est enregistré ! Il faut aussi suivre ces espèces qui vont apparaître. D'ailleurs, je rappelle que la loi biodiversité amène même à pouvoir réadapter des mesures compensatoires prédéfinies dans un arrêté si des niveaux d'enjeux supérieurs étaient amenés à apparaître, et en tout cas, l'idée est aussi de pouvoir les prendre en compte à terme, en fait. C'est-à-dire qu'on ne s'arrête pas – c'est en cela qu'on va aussi qualifier tous les gains – juste aux gains quantitatifs, mais aussi aux gains qualitatifs qui vont être sur des nouvelles espèces qui vont apparaître.

A. MYLONAS : Merci.

Un participant : Comment prenez-vous en compte l'aspect historique du site ? Il a été remblayé dans les années 80. Dans les années 60, ils ont creusé le canal. Donc toute la terre arable est largement en-dessous. La zone s'appelait Pont-à-Roseaux. Donc une vaste roselière, avec un village dedans. Comment le prenez-vous en compte ? Au niveau de la descente du pont, avec les travaux qui ont été faits, on voit réapparaître des orchidées. Parce qu'ils ont travaillé...

F. SPINELLI : ...Relevé piézométrique et nous, on fait des sondages pédologiques systématiquement, notamment d'ailleurs dans le cadre des procédures de restauration de zones humides, parce qu'il faut aussi, quand on va restaurer, trouver les bons niveaux où sont potentiellement les banques de graines, etc. C'est pour ça que tout ne se fait pas de manière très brute et très forte, c'est souvent progressif, en fait. C'est pour ça qu'on ne juge généralement des réussites de mesures compensatoires, même dans des milieux résilients, qu'au bout de 3 à 5 ans, parce qu'on fait des premiers niveaux, on regarde comment le milieu réagit, on retravaille et ainsi de suite. Mais on sait où sont les niveaux originels, si j'ose dire, à partir du moment où...

A. MYLONAS : Je vous coupe, excusez-moi. Il reste une toute petite minute. Une toute petite dernière intervention.

Un participant : C'est l'aspect historique, avec le Pont-à-Roseaux. La recherche de graines, on peut la retrouver de l'autre côté du canal, où est la voie de chemin de fer, cela n'a pas été trop changé avec la recherche systémique des plantes. Et de l'autre côté, côté Terminal Gazier, là, on peut retrouver déjà, et au Pont-à-Roseaux dans la zone humide.

F. SPINELLI : On travaille à 2 niveaux, à la fois sur la remobilisation de la banque de graines, et ensuite, comme en fait, on ne peut pas éviter 100 % – on a évité la marre centrale parce que la majorité des espèces végétales protégées se concentre dessus. Mais aussi, du coup, les autres, en fait, on va les déplacer aussi, ce qui va permettre de faire du renforcement de population.

A. MYLONAS : Super. Merci beaucoup. Juste un petit rappel.

On a parlé des risques, des dangers, notamment d'explosion, on a évoqué ce sujet-là. On a aussi parlé du besoin de transparence en termes d'information, notamment des rejets atmosphériques. La question a été posée du rapport avec le projet SUEZ – on reviendra dessus dans les autres temps publics bien évidemment. On a également parlé du territoire d'implantation, connaître son état aujourd'hui et pourquoi ce territoire-là. Également, les rejets en mer, les rejets dans le canal. On a parlé de l'accumulation des risques ; comment compenser l'ensemble de ces effets cumulés et des effets liés au projet ReLieVe. Enfin, on a parlé de l'historique du site et de sa prise en compte dans le développement du projet.

Est-ce qu'on est bon sur les questions qui ont été évoquées ? Oui. Merci beaucoup. Ne bougez pas.

ATELIER 1 « Les impacts du projet et les mesures compensatoires » – Table 2

Un participant : ... informatique, l'ordinateur vous demande si on n'est pas un robot, pour un être humain, ça fait bizarre.

A. MYLONAS : C'est pour ça qu'on fait aussi des temps de rencontre ailleurs.

Un participant : Voilà. Voyez, on peut vous dire en face.

A. MYLONAS : Et comme ça, on peut répondre effectivement. On a lancé le chrono. Vous avez compris le principe. On a une demi-heure pour évoquer les impacts, les mesures de compensation, avec les experts qui vous ont présenté le cadre tout à l'heure.

Sur la table précédente, on a évoqué le risque, les dangers, également les rejets atmosphériques et le besoin de transparence et d'information. On a aussi parlé du rapport avec le projet de SUEZ. On a parlé des rejets en mer du territoire d'implantation, de l'accumulation des risques et de la compensation de l'ensemble des effets cumulés, et enfin, de la prise en compte de l'historique du site pour les prochaines étapes du projet .

J'ai fait l'état des lieux. Je vous laisse la parole. N'hésitez pas.

Un participant : Très bien. Ne risque-t-on pas d'avoir sur Eramet... Cela s'appelle le tableau périodique qui permet de voir tous les produits – c'est bien, on est novice et on apprend, et c'est fait pour les enfants. Voyez, quand on est vieux, on étudie. Cela nous apprend que le lithium est un produit assez manipulé. Je vais vous dire : le 21 septembre 2001, à Toulouse, vous savez ce qui s'est passé ! AZF a pétié. Quelque chose de bien ! 40 morts, 2 000 blessés. L'entreprise disait : on ne comprend pas, les produits qu'il y avait là ne devaient pas exploser. Cela a été un long débat démagogique. On est à Dunkerque. On a environ autour une quinzaine de SEVESO. On va bientôt se retrouver avec 20. Le risque est là. Certains ont une épée de Damoclès sur la tête. Nous, on a SEVESO 2 force 4. Ça veut dire qu'un jour ou l'autre, on n'espère jamais le voir, si ça pète, ce sera un effet domino. Et la zone Dunkerque, il n'y aura plus besoin de transport, on sera nettoyé. Je renvoie – c'est vrai que je suis très proche, je ne vous le cache pas. Mais bon, moi j'habite à Loon-Plage, je sais bien que tous les matins, je me dis « ah, ça n'a pas sauté, c'est bon ! » C'est ça, le problème. Parce que, avec tout ce qui arrive... Et puis après, on peut rajouter tous ces... parce qu'il y aura bien un endroit de stockage. Vous allez stocker les produits une fois traités. Alors, voilà la question : y a-t-il un risque ?

A. MYLONAS : Alors, déjà, juste pour vous dire, je ne suis pas Eramet ! On va répondre à la question. Juste, je précise : je ne suis pas Eramet. Eramet est là. Je ne suis pas Eramet. Juste une petite précision, Franck va certainement répondre, l'objectif est de poser des questions, Eramet répond ou les autres répondent, bien sûr. Le but est de fluidifier la parole, chacun posera ses questions. On répondra à tout le monde. Si tu veux répondre ?

Un participant : On a beau être un vieux de 80 ans, ça fait travailler les neurones. Pas besoin de portable !

F. BELLEMAIN : Je vais d'abord me présenter. Je suis Franck BELLEMAIN, je suis responsable santé sécurité et *permitting* – j'ai oublié l'environnement ; on en fait énormément ! « *Permitting* », donc en fait responsable du dépôt de tous les dossiers d'autorisations environnementales pour le projet. Je suis pleinement dédié au projet et j'interviens dès la phase pré-projet. Il y a simplement une idée de recycler de la batterie, et ce, jusqu'à la réalisation de l'usine, sur toute la dimension HSE.

La magnifique implantation *donut* de l'usine, c'est un petit peu à cause de moi qu'on la doit, c'est-à-dire cette zone d'évitement, c'est un peu moi qui l'ai insufflée quand j'ai commencé à prendre le contexte du site.

Il faut savoir qu'on va être une usine hydrométallurgique, c'est-à-dire qu'on extrait en utilisant de l'eau – pas que de l'eau, il y a quand même pas mal d'acide sulfurique pour dissoudre tous ces petits éléments... On n'est pas un SEVESO qui explose.

Un participant : Oh ! Ce n'est pas possible... !

F. BELLEMAIN : Si, cela existe. Je dirais qu'on est un SEVESO avec des atteintes pour l'environnement. La matière que l'on traite, la *blackmass*, elle, est écotoxique. Donc notre plus gros risque...

Un participant : Vous pouvez l'éloigner ?!

F. BELLEMAIN : Tous les produits qui sont là sont des ersatz ; cela ressemble à, c'est du Canada Dry pour ceux qui ont connu, mais cela vous donne l'aspect de ce qu'on va recevoir.

On est donc classé SEVESO seuil haut pour l'écotoxicité du produit qu'on reçoit et de la quantité que l'on stocke sur des produits écotoxiques. 50 tonnes pour passer en classement SEVESO seuil bas, 200 tonnes en seuil haut – on va en avoir 2 000/2 500 tonnes sur site.

Un participant : Le classement SEVESO seuil haut touche aussi au fait que vous allez stocker des solvants en quantité ? Non ? Ce n'est pas ça qui...

F. BELLEMAIN : Non. On sera simplement soit déclaration soit autorisation. Après, on doit avoir une autre classification... Aujourd'hui, on est en pleine phase de projet, les équipes de recherche sont en train de dire « on va prendre plus de ça, moins de ça ». En fait, les seuils sont en train de varier sur bon nombre de produits, mais l'important pour nous est de dire « ok, on est SEVESO seuil haut par dépassement direct d'un produit ». Dès l'instant où on le sait, on applique la politique SEVESO sur l'ensemble du site et des produits. Mon travail au sein d'Eramet est plutôt d'interférer très tôt dans la vie du projet avec les équipes qui désignent l'usine pour faire une usine qui va éviter l'ensemble des risques. C'est-à-dire s'apercevoir des risques très tôt pour les traiter à la source. On parlait de stockage du *blackmass*, vous allez me dire « oui, écotoxique ». Oui. Sauf que la *blackmass*, quand elle va être stockée, elle va être totalement encapsulée dans un bâtiment qui sera traité à part, où il y aura de l'assainissement d'air, un traitement particulier des eaux qui vont ruisseler autour, et autre. En fait, c'est donner toutes ces directives à l'équipe de projet qui désigne l'usine pour leur dire « attention ! Risque particulier ici ». Quand on va parler acide, ça va être un stockage particulier, évidemment en respectant la réglementation. Ça va avoir des contraintes sur le tuyau qui va aller d'un point A à un point B en disant « attention, oui, il y a du risque sismique, il y a des choses

comme ça ». En fait, c'est vraiment réduire l'ensemble des risques et les considérer dès la phase projet.

Un participant : Avez-vous pris en compte que ça inonde par ici, de temps en temps ?

F. BELLEMAIN : Oui. On l'a pris en compte, parce que cela fait partie des risques que l'on a. Effectivement, aujourd'hui, on prend en compte certains surélèvements de la plateforme pour passer sur... Les études disponibles aujourd'hui, on parle de 2100...

Un participant : Oui, mais moi, je ne parle pas de 1800, parce que je vois la centrale nucléaire qui est en train de faire un mur de 4 mètres pour éviter justement ça. Quand on leur parle de 2100, c'est par prévention. C'est vrai, qu'est-ce qu'ils gagnent comme fric, à EDF, on peut faire des murs...

F. BELLEMAIN : Oui, effectivement, sur le design de l'usine, on prend toutes les choses en compte, puisqu'on a une nappe phréatique assez proche sous le niveau naturel du site. Donc en effet, pas de choses enterrées, très peu de choses, l'étanchéité un peu particulière. En fait, c'est du risque environnemental, l'ensemble est traité.

Un participant : On sait bien que le risque zéro n'existe pas, mais bon, si on peut l'éviter... Excusez-moi...

F. BELLEMAIN : On fait de notre mieux pour le travailler très en amont.

Un participant : Ok.

A. MYLONAS : Monsieur.

Un autre participant : Je voulais savoir si... Apparemment, Eramet n'est pas en bord de mer ? Pas tout à fait ?

F. BELLEMAIN : Non.

Le même participant : Or, dans le dossier de concertation, vous parlez de l'intérêt de rejeter des eaux usées en mer. Donc j'aimerais en savoir un peu plus là-dessus. Je ne sais pas si je pose toutes mes questions tout de suite. Ce sont des questions qui ne sont pas tout à fait sur ces impacts, mais je n'ai pas pu les poser, je n'étais pas aux réunions précédentes, j'en suis désolé.

F. BELLEMAIN : On est là pour ça.

Le même participant : C'est toujours cette question – je l'avais sur le logement et le transport – de réversibilité. Eramet va rester combien de temps dans le Dunkerquois ? Je dis ça parce qu'Eramet était en Nouvelle-Calédonie, et subitement est partie en Indonésie et Argentine.

F. BELLEMAIN : On est toujours en Nouvelle-Calédonie.

Le même participant : Oui, mais enfin, nettement moins.

F. BELLEMAIN : Non, toujours. On est une des rares usines encore en fonctionnement.

Le même participant : Quels sont les problèmes en Nouvelle-Calédonie, alors ?

F. BELLEMAIN : Autre débat ! Hors réunion, vous avez quelqu'un qui revient de Nouvelle-Calédonie qui a été en poste là-bas pendant quelques années.

Le premier participant : Pour nous rassurer, Comilog, il reste encore Eramet sur Gravelines ? Ah bon, ça va.

Le deuxième participant : Donc j'avais encore une question aussi, mais je ne sais pas si elle a été abordée à cette table sur SUEZ. C'est-à-dire qu'on nous a toujours présenté dans la presse Eramet/ SUEZ, et tout à coup, SUEZ disparaît...

F. BELLEMAIN : Non, il est là...

Le même participant : Pourquoi ce décalage ? Ma dernière petite question. Avant de venir à des réunions comme celle-là, je lis les dossiers, je m'intéresse au sujet, et il y a un rapport intéressant, même s'il est court et qu'il vaut ce qu'il vaut de l'Institut Montaigne publié en février 2024 sur les enjeux, les atouts de la revalorisation de la batterie. Dans la liste des auditionnés à la fin, je l'ai là, il y a Orano, Verkor, bien sûr, ENGIE, TOTALÉnergies, etc., mais Eramet n'a pas été auditionnée. Il y a plein d'intervenants... c'est quand même l'Institut Montaigne, vous n'y êtes pas, donc je m'interrogeais de savoir pourquoi.

F. BELLEMAIN : Il faut leur demander à eux !

Le même participant : Non. « Énergies : des atouts à valoriser. Le recyclage des batteries électriques ». Et on parle bien de l'hydrométallurgie, des autres procédés, un petit tableau présente les différents procédés, c'est fort intéressant pour les novices comme nous, mais il n'y a pas Eramet et SUEZ.

F. BELLEMAIN : Honnêtement, nous, on n'a pas été invités.

Le même participant : C'est dommage.

A. MYLONAS : Je reprends les questions de monsieur, il y en avait 4. Les rejets en mer et la proximité de la mer d'Eramet. On parle aussi de combien de temps va rester Eramet sur le territoire, question que vous avez souhaité aborder. La complémentarité avec SUEZ – je pense que Guillaume, tu pourras faire un petit rappel. Et ce rapport Montaigne – là, je pense qu'on est d'accord pour dire que vous n'avez pas été invités – peut-être une prochaine, mais pas cette fois-ci. Je te laisse commencer à répondre sur le rejet en mer.

F. BELLEMAIN : Le rejet en mer. On est situé juste à côté du canal de Bourbourg qui est un canal bouché, puisqu'il est creusé pour éviter les remontées d'eau saline, et donc, en fait, on n'est pas sur une rivière. Nos rejets industriels seront dirigés vers le canal des Dunes. Les rejets vont être à peu près là, on va suivre un cheminement qui nous est un peu imposé par GPMD qui utilise des canalisations, 4,5 km à peu près, pour rejoindre le canal des Dunes.

Une participante : C'est une eau traitée, d'après ce que j'ai compris ?

F. BELLEMAIN : Oui.

La même participante : Jusqu'à quel point ?

F. BELLEMAIN : Je finis pour être plus facile. Les seuls rejets qui nous sont autorisés au niveau du canal du Bourbourg, juste à côté du site, sont les surplus d'eaux météoriques – les eaux de pluie qu'on ne capterait pas ou en cas de citernes pleines – ainsi que les eaux vannes traitées, c'est-à-dire eaux de douches, toilettes, etc. On

utilisera les micro-stations comme on peut trouver au niveau des maisons. C'est de l'assainissement non collectif puisque le territoire du GPMD n'est pas en assainissement collectif. En fait, ce sont les deux seules eaux qu'on rejettera dans ce milieu-là, avec une convention avec le GPMD pour ces rejets. On aura aussi une autre convention sur du rejet industriel qui sera rejeté au niveau du canal des Dunes et pour lequel – vous aviez le tableau périodique des éléments – ce qui nous intéresse, c'est le nickel, le cobalt, le lithium, tous ces métaux, au niveau des rejets, ayant des valeurs limites d'émission. En fait, on sera en dessous des seuils de valeur limite d'émission.

Un participant : Il peut toujours y avoir des dysfonctionnements et des rejets intempestifs. Est-ce que justement, à ce niveau-là, vous avez fait votre étude d'impact environnementale ? Est-ce qu'elle concerne aussi la zone Natura 2000 en mer ?

F. BELLEMAIN : Pas du tout.

Le même participant : Vous ne devez pas faire d'étude d'impact par rapport...

F. BELLEMAIN : On est en cours de le faire, on est en train de regarder, puisque quand on veut capter des métaux, il y a plusieurs technologies. On est donc en train de regarder, actuellement, ce qu'il faut qu'on mette en place comme technologies. Aujourd'hui, en fait, quand on est en concertation préalable, on a une ossature d'usine, on sait ce qu'elle va faire, on sait en gros comment elle va le faire, il reste toute la partie industrialisation à faire, où on a un certain nombre de briques complémentaires à mettre. Vous voyez, aujourd'hui, on est en train de travailler sur une des grosses briques qui est le traitement des eaux avant rejet. C'est une brique. Vous l'avez compris, nous, notre intérêt, est de produire du nickel, du cobalt – celui-là, on ne veut pas qu'il s'échappe dans les eaux.

F. MARTIN : Ce qu'on contrôle dans les rejets industriels, ce sont les métaux puisqu'on est hydrométallurgique, on les met en solution, et l'important est que sur les rejets, on soit en dessous des seuils légaux de rejets...

Un participant : Bien sûr, en fonctionnement normal, mais il y a toujours des possibilités de dysfonctionnement...

F. MARTIN : C'est pour cela qu'il y a des contrôles et des bacs tampons avant rejet.

F. BELLEMAIN : On n'a pas tout à fait cette philosophie-là, on est sur une valeur moyenne ; le dysfonctionnement, on ne se le permet pas, et on recycle les eaux. C'est-à-dire qu'on a des possibilités de recyclage d'eau en interne. On a des contrôles en permanence sur les rejets ; si on a des eaux non conformes, elles repartent en bassin et sont retraitées derrière.

F. MARTIN : Il n'y a pas de rejet direct.

F. BELLEMAIN : Si vous étiez au S3PI, les présentations qu'on a faites, vous avez vu qu'on a des valeurs de rejet en mer qui sont différentes entre un temps sec et un temps humide, puisqu'on se donne la possibilité, si les eaux de voirie sont détectées comme polluées, de les traiter par notre station et de ne pas les rejeter comme ça.

G. VILLEMIN : De toute façon, une ICPE n'a pas un rejet direct, mis à part les eaux d'assainissement autonomes, etc. ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement. Il n'y a pas de rejet direct. Que ce soient les eaux de voirie ou les

eaux de process, il n'y a pas de rejet direct, sauf s'il y a un contrôle continu qui permet d'arrêter... Là, le cas, pour Eramet, SUEZ, c'est pareil, c'est qu'on va avoir soit une station de traitement avec ses bassins, soit un bassin de confinement des eaux ; il y a des mesures et si elles sont conformes, elles peuvent être rejetées en milieu naturel. Si elles ne sont pas conformes, elles sont soit retraitées, soit évacuées vers des filières de traitement spécialisées qui vont les traiter. Le dysfonctionnement d'une station a très peu de risque – le risque zéro, comme le disait monsieur, n'existe jamais – mais en tout cas, tout est fait pour qu'il tende vers le zéro au maximum. Comme il n'y a pas de rejet direct – il n'y en a aucun – on ne peut pas rejeter au milieu naturel des eaux qui ne sont pas conformes. En plus, la localisation du site par rapport au rejet en mer fait qu'on n'est pas bord à mer, donc on ne va pas rejeter directement. De toute façon, il y a des systèmes pour couper la canalisation si jamais.

F. BELLEMAIN : Pour l'évacuer, on a 4,5 km à parcourir, donc...

F. MARTIN : Si les bassins sont pleins, l'usine s'arrête, cela remonte comme ça.

Un participant : Avez-vous pris en compte le changement climatique. Je sais bien que ce n'est pas facile...

G. VILLEMIN : C'est difficile, mais il y a quand même des choses...

F. BELLEMAIN : Il y a des hypothèses aujourd'hui qui vont jusqu'à 2100 avec une progression d'élévation du niveau de la mer. (*Brouhaha*) Il faut bien prendre une base. (*Brouhaha*)

G. VILLEMIN : Pour faire simple, dans le changement climatique, il y a des choses qui sont prises en compte, que ce soit la montée des eaux... Les installations qui sont créées sont aussi capables de résister. Bien sûr, si c'est une montée des eaux subite...

F. MARTIN : Il y a une hypothèse, en fait. La question, c'est... On prend une hypothèse + 4 m, et si c'est +5 m...

Un participant : EDF a fait ça. EDF, vous avez fait ça, vous avez pris le truc ? Peut-être pas. C'est bien ça ?

G. VILLEMIN : Après, c'est surtout en termes... sur des hypothèses, et pour le bien-être des travailleurs à l'intérieur des bâtiments, pour concevoir les bâtiments pour que ce soit le plus neutre possible.

F. MARTIN : Après, il y a les calculs intensité/fréquence de pluie, qui sont...

Un participant : Ça, ça doit jouer parce que... (*Brouhaha*) Ce n'est pas 2100, c'est 2024 !

G. VILLEMIN : SUEZ n'a pas disparu du monde, ni du projet. En fait, le projet dont on parle aujourd'hui est un projet que SUEZ et Eramet ont en commun, enfin, l'idée du recyclage de batteries en commun depuis 10 ans quasiment maintenant et qui se concrétise en 2 parties. Une partie sur laquelle il y a la concertation préalable aujourd'hui, qui est le raffinage de la *blackmass* et la production de la *blackmass*, elle, est une partie indépendante quand même, puisque les 2 usines peuvent fonctionner de façon totalement différente, même si on est partenaire dans la réflexion. Ce fonctionnement différent a fait qu'on a séparé les 2 projets. C'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que le timing n'est pas le même et cela renforce le fait qu'on peut fonctionner de façon séparée. Le projet SUEZ, qui n'est pas soumis à concertation préalable, rentre en enquête publique dans 19 jours, le 22 avril, sur la commune de Mardyck...

Un participant : Vous faites bien de nous le dire. *(Brouhaha)*

G. VILLEMEN : Vous ne pouviez pas le savoir, l'arrêté n'est pas sorti, il sort en fin de semaine. Vous l'avez en primeur. Il est signé demain, et les 15 jours avant, c'est lundi prochain. *(Brouhaha)* Le projet SUEZ rentre en enquête publique le 22 avril jusqu'au 24 mai. En fait, ce projet est prévu pour une mise en service pour fin 2025 à peu près, et donc, pendant le delta d'à peu près un an entre le fonctionnement de SUEZ et d'Eramet, on peut fonctionner de façon indépendante. Ensuite, l'idée est effectivement qu'il y ait une interaction entre SUEZ et Eramet. Nous, on va produire la *blackmass* et Eramet va la recycler.

F. MARTIN : C'est un produit qui a une valeur marchande et qui peut se vendre à un autre traiteur.

Un participant : Donc vous allez travailler avec d'autres... genre Orano ? *(Brouhaha)*

F. BELLEMEN : Ce n'est pas un concurrent, il y a de la place pour tout le monde. *(Brouhaha)*

G. VILLEMEN : SUEZ en fait va récupérer des batteries en fin de vie, des batteries accidentées, des batteries rappelées par les constructeurs, cela va monter en quantité. Déjà, les batteries en fin de vie, on a les premières ZOE qui ont plus de 15 ans, et nous, SUEZ, on a une société qui s'appelle INDRA, c'est un réseau de VHU, un réseau d'installation VHU qui récupère ces batteries...

F. BELLEMEN : « Véhicules Hors d'Usage ».

G. VILLEMEN : Véhicules hors d'usage. Les casses automobiles. Nous, on les récupère, et tout à l'heure vous parliez de Verkor, potentiellement tout ce qui est refus de fabrication des *Gigafactories* comme Verkor, Envision et d'autres dans l'avenir, on les récupère et on les traite aussi différemment. Chez SUEZ, on va prendre les batteries ; grosso modo, c'est un centre de tri, on les démantèle, on les vide, on les broie et on en produit la *blackmass*.

F. BELLEMEN : Et pour vous parler d'Orano, on va leur vendre aussi les produits qui sortent pour qu'ils puissent fabriquer des PRECAM... *(Brouhaha)*

Une participante : C'est de l'économie circulaire. *(Brouhaha)*

G. VILLEMEN : Pour finir, ici, vous avez le canal de Bourbourg, TOTAL est là... HYDROMETAL est là, Eramet, c'est cette zone-là... *(Brouhaha)* Il y a une grosse zone humide et deux autres, et là, c'est SUEZ.

A. MYLONAS : Regardez, parce que cela peut intéresser ! Dernière question, monsieur. Frédéric, sur l'implantation d'Eramet.

F. MARTIN : Oui, la durée d'implantation. Que puis-je vous dire ? *(Brouhaha)* Je peux vous dire qu'on signe des baux pour 30 ans avec le GPMD et souvent, on les renégocie, comme c'est le cas pour Comilog pour une nouvelle durée de 30 ans. On fait des calculs de rentabilité sur 10 ans, parce qu'il faut au moins 10 ans pour amener une rentabilité sur certains projets. Et enfin – ça, tu peux peut-être plus

l'expliquer, parce qu'il y avait peut-être derrière une notion de risque de disparition de l'entité – une provision est faite sur les bilans des entreprises pour risque de réhabilitation quand elles font...

Un participant : Voilà, il faut nettoyer...

F. MARTIN : Dans les bilans de chaque société du groupe Eramet, il y a une part qui est bloquée, provisionnée dans le bilan pour dire que s'il y a une faillite, cet argent est réservé pour dépolluer le site. C'est réglementaire. C'est audité, en plus. *(Brouhaha)*

G. VILLEMEN : Pour répondre à votre question, aujourd'hui, que ce soit SUEZ ou Eramet, on s'installe sur justement le recyclage de batteries et il est prévu de rester... Déjà, les autorisations préfectorales ne sont pas d'une durée limitée, on n'est pas comme sur d'autres installations qui peuvent avoir une durée limitée. Là, on est sur une durée non limitée, et au final, le but est de rester, il n'y a pas l'idée, quand on s'installe comme ça, quand on investit aussi là-dedans, sur ce genre d'installations, etc., ce n'est pas pour rester 2 ou 3 ans, 5 ans ou 10 ans. *(Brouhaha)* Les installations sont faites pour évoluer avec aussi les technologies qui vont arriver.

Un participant : Après, on connaît des filières qui se cassent la figure. *(Brouhaha)*

Un participant : Après, peut-être qu'il y aura l'hydrogène qui va remplacer... *(Brouhaha)*

Un participant : C'est un problème, parce que généralement, il y a une part dans vos projets de subvention publique.

F. BELLEMEN : On a Cécile qui est notre Grant manager qui s'occupe de tout ce qui est subventions publiques. Il faut savoir que les subventions publiques ne nous sont pas données au départ. Il faut quand même justifier l'emploi qui est fait *(Brouhaha)*...

A. MYLONAS : Attendez, excusez-moi, on enregistre, donc chacun son tour s'il vous plait.

F. BELLEMEN : La subvention publique n'est pas allouée simplement quand on va déposer l'intention de projet. Il y a tout un tas, surtout quand on est en subventions européennes, de dossiers à remplir, données sur des avancements... C'est un contrat qu'on a, donc il faut remplir notre part du contrat aussi. Et une grosse partie de ces subventions ne vient en fait que compenser ou aider les entreprises sur les années de démarrage. Ce n'est pas 80 millions qui nous sont mis sur la table et dont on fait ce qu'on veut. Aujourd'hui, une partie est liée sur les études de développement, une sur la construction de l'usine, et une très grosse partie est chaque année sur la production et la tenue des engagements de production que l'on a – et ça, sur 10 ans.

Un participant : C'est un peu ce qui s'est passé avec Verkor, l'argent... elle n'est pas là, la personne de la CUD ? Si. De l'argent a été avancé pour justement plusieurs années et après, il y a un retour. Même la CUD risque de gagner un peu, il faut espérer que ça marche. Là, je me retourne vers les élus, j'en profite, petit aparté... *(Brouhaha)*

Une élue : Je n'ai pas forcément les réponses !

Le même participant : C'est vu d'un simple citoyen d'une petite ville de Loon-Plage, je pense que les élus ne jouent pas au tiercé.

Une élue : Non, jamais.

Le même participant : Parce qu'ils ne parient que sur un truc : la batterie, le truc électrique. Moi, je ne sais pas, quand je joue au tiercé, je fais un quarté, je joue là-dessus : électricité...

Une élue : Elle existe ! On ne fait pas que pour les batteries !

Le même participant : On espère, attention !

Une élue : On a un plan hydrogène aussi.

Le même participant : Oui, il y a l'hydrogène, mais...

Une élue : Il y a aussi des choses qui se passent autrement.

Le même participant : Oui, EDF est bien placé pour savoir !

Une élue : Il y a l'EPR.

Le même participant : L'EPR avec des petites piles atomiques. Tu mets la petite pile, tu roules... Il faudra continuer à changer les pneus... C'est ça que je fais le reproche un peu. Je souhaite que la batterie, ça fonctionne, que tout le monde prenne sa voiture électrique, mais c'est un sacré pari !

Un autre participant : Il vaudra mieux prendre les bus gratuits, je pense, et là, vous ferez la vraie économie.

A. MYLONAS : Merci pour cette intervention. Dernière question.

Un participant : J'avais une question. En lisant le projet – monsieur a parlé de l'effet domino – Eramet est aussi dans un environnement avec plusieurs SEVESO – on parle de 4, je suppose que...

Un participant : C'est 15.

Un participant : Non, mais 4 les plus proches. Et on est à 10 km de la centrale. Donc je voudrais savoir... parce que c'est léger. Je sais bien que les études d'impact sont faites après, « on y travaille », comme on nous dit. Pourquoi vous l'avez indiqué ? Quelle est votre crainte ? Comment allez-vous travailler avec la centrale ? Et sur cet effet domino possible ?

F. BELLEMAIN : La centrale. Il faut toujours prendre le risque où on a un événement qui se passe sur la centrale et qu'il y a 2 options qui s'offrent à nous : soit on claque un arrêt d'urgence, on sort tous... c'est le plus sûr. Sauf que quand on est dans un process à flux continu, ce n'est pas aussi évident de faire un arrêt d'urgence. (*Brouhaha*) Je pense qu'il faut arriver à maintenir une présence ou au moins un espace et sécuriser les installations, histoire que cela ne dégénère pas vers un autre incident. Donc effectivement, nous, ce qu'on est en train de regarder aujourd'hui, c'est si on a cette possibilité de claquer un arrêt d'urgence et effectivement, d'évacuer tel qu'il est précisé dans les plans de sauvegarde, les PPI de la centrale, ou si on est obligé de maintenir une présence sur site, et dans ce cas, comment on la maintient, dans quelles conditions, dans quel local et ainsi de suite. Ce sont des obligations réglementaires qui sont demandées.

Un participant : Encore une – après, je ne vous embête plus, je me tais. La dernière.

A. MYLONAS : Allez-y. Très vite.

Un participant : Eramet. Vous ne parlez pas des migrants. Ils ne sont pas loin, ils sont là...

F. MARTIN : Sur ce sujet-là, on est comme tout le monde. Ce n'est pas un sujet généré, qui est induit par l'activité d'Eramet, donc on est vigilant, on a toujours une part d'accompagnement. Ce à quoi on fait attention, c'est bien spécifique, le problème migratoire n'est pas lié à l'activité d'Eramet on doit le discuter avec les autorités et le gérer au jour le jour. On peut parfois participer et c'est ce que fait Eramet dans tous les sites où elle est implantée auprès des parties prenantes et des populations, l'accompagnement, mais là... On est très vigilant, on peut avoir un effet d'impact, mais là, sur l'effet migratoire, ce n'est pas un impact lié à l'activité, donc on se coordonne pour le gérer avec tout le monde au mieux.

(Brouhaha)

A. MYLONAS : Je suis désolée... Il y avait un temps imparti... *(Brouhaha)* Encore quelques toutes petites minutes d'attention. Je vais reprendre les questions qui ont été posées et qui figureront bien dans le verbatim. On a révoqué le risque d'explosion lié au site SEVESO et les dangers. On a également parlé du stockage de solvants, du risque d'inondation qui a été pris en compte. On a révoqué la question des rejets en mer et la proximité du site de la mer. On s'est aussi demandé combien de temps allait rester Eramet sur le territoire et quelle était la complémentarité du projet avec SUEZ. On a parlé d'un rapport de l'Institut Montaigne – on regardera bien sûr ce rapport. Ensuite, on a reparlé des rejets en mer en se demandant ce qui se passait si on dépassait les seuils occasionnels. Enfin, on a posé 2 questions : sur l'évolution de la batterie et comment on va la prendre en charge, et les subventions publiques dans le projet. Je pense qu'on est bon. Il y avait une dernière question ?

Un participant : Sur l'EPR et l'effet domino.

Un participant : Les migrants.

A. MYLONAS : L'EPR, l'effet domino, et les migrants. C'est marqué. Est-ce qu'on est bon sur les questions posées ? Messieurs, la question sur la roselière, tout sera dans le compte-rendu. *(Brouhaha)* Merci beaucoup !

ATELIER 2 « LOGEMENT ET MOBILITÉ » - Table 1

R. DUPUY : On fait le tour de table, c'est juste. Madame.

M. SANTHUNE : Myriam SANTHUNE, Europe Écologie Les Verts.

V. DEGRAVE : Victoire DEGRAVE, CSCV.

F. RUYS : Monsieur RUYS, MNLE.

E. LAJEAT : Edouard LAJEAT, EDF.

N. CROZET, Chef de projet habitat et implantations industrielles CUD : Nicolas CROZET, chef de projet habitat implantations industrielles à la Communauté urbaine de Dunkerque.

A. BARBAUD, Directeur espaces publics et mobilité CUD : Aurélien BARBAUD, Directeur espaces publics et mobilité à la Communauté urbaine de Dunkerque.

Fanny WATTEBLED : DGA à la Communauté urbaine de Dunkerque. Je suis l'ensemble des concertations en lien avec les implantations.

Une participante : Moi, j'avais surtout une question, c'était par rapport à la mobilité. Je suis très intéressée pour avoir les plans de la mobilité vélo, il n'y a pas de piste cyclable pour aller jusque-là, puisqu'à ce jour, le vélo est interdit pour aller jusqu'à Mardyck. Donc je voulais savoir si les choses allaient évoluer.

A. BARBAUD : Merci pour la question, cela mérite de rentrer un peu dans ce détail-là. Juste avant de je voulais vous présenter quelque chose, et bien sûr, je l'ai perdu... C'était pour vous dire qu'on pense la mobilité...

R. DUPUY : Voilà, c'est celle-là.

A. BARBAUD : On pense la mobilité de façon globale. Vous avez raison, le vélo est un moyen aussi de transport, il faut que chacun ait le choix entre toutes ces possibilités. Les gens qui veulent venir à vélo, nous, on l'a vu à ArcelorMittal et à Dunkerque, à 5 heures du matin en octobre, il y avait déjà 5 personnes, 5 personnes à vélo dans la nuit sur une relève, c'était quand même déjà quelque chose. Nous, ce qu'on fait, justement, c'est essayer de mettre des pistes cyclables. Ceux qui sont sur la Communauté urbaine et qui vont utiliser le bus gratuit, ceux qui sont en dehors pourront prendre le réseau Arc en ciel jusqu'à un point de rabattement sur le réseau d'agglo. Ceux qui peuvent prendre aussi le TER, et nous, on va travailler pour la jonction entre TER et les derniers sites industriels, pourront prendre le TER. Et enfin, pour ceux qui n'ont pas le choix, ils vont prendre la voiture mais on va essayer de réduire au maximum l'utilisation individuelle en favorisant / facilitant le covoiturage. Nous, la première chose qu'on fait, c'est qu'on accompagne le Grand port maritime sur la mise en place de ces infrastructures routières, doublées avec des pistes cyclables, les connecter et les sécuriser. En plus de ça, il y a l'eurovéloroute en plein milieu de la zone industrielle, donc on sort un peu du cadre Eramet, mais finalement, elle passe, c'est pour ça que je disais tout à l'heure que 95 % du trajet est déjà fait, à quelques centaines de mètres, 200 m du site Eramet. Donc on a déjà des liens cyclables de qualité entre Loon-Plage, Eramet et Grande-Synthe ... Sécurisé, déconnecté, pas sur un à-côté de voirie,

Une participante : Pour aller chez Eramet, là, aujourd'hui, ce n'est pas possible.

A. BARBAUD : Oui, mais ce que je veux dire, c'est que...

La même participante : C'est pour ça, de laisser les petits morceaux...

A. BARBAUD : C'est un potentiel, et nous, on va travailler avec le GPMD et les industriels pour permettre justement de faire les derniers mètres sur ces infrastructures pour pouvoir avoir quelque chose de sécurisé. On travaille avec les différents industriels également pour, notamment quand ils s'implantent, favoriser l'utilisation du vélo, avec une entrée spécifique qui fait gagner du temps, et de façon globale, dans notre comité d'industriels, on souhaite aussi associer les industriels déjà présents pour qu'ils puissent faire remonter des idées qu'ils ont déjà mis en place, sur n'importe quelle thématique, et ça marche aussi sur le vélo, afin d'inspirer les autres. Il y en a un qui peut mettre en place un challenge vélo par exemple, nous, on recense de façon homogène tout ce qui se passe sur notre territoire, on fait des *benchmarks* au niveau national aussi, et on va pousser ces solutions, pour qu'on ait ces 3 réponses : la réponse infrastructures, la réponse services et la réponse événementielle. C'est comme ça qu'on travaille les politiques globales cyclables, de façon un peu plus globale sur la zone industrielle.

Une participante : Ça fait plusieurs concertations publiques auxquelles on assiste, vu le nombre de projets... Effectivement, Monsieur DAIRAINÉ répète régulièrement « ça va être mis en place ». Moi, je serais curieuse de savoir qui est venu en vélo ce soir ou en bus à cette réunion-ci. Voilà. C'est une question, mais je me mets dedans. Je me mets dedans aussi parce que moi, en 2018, effectivement, j'ai pris le bus, j'ai dû le prendre pendant un an et demi, j'ai fait l'effort, entre 45 mn et 1/4 d'heure de bagnole, comme ça roule très bien à Dunkerque, contrairement à Lille, à Dunkerque, on a cette particularité, ça roule très bien. Moi, je fais Dunkerque/Malo et je travaille à Grande-Synthe derrière Décathlon. 11 km, j'ai. En vélo, accidentogène. Ça n'a pas changé depuis des années. Il y a 2 gros ronds-points, notamment celui qui vient de l'autoroute, c'est accidentogène, il y a déjà eu des morts, ça n'a pas changé. Moi, à moment donné, je me pose des questions. Je veux bien qu'il y ait des pistes cyclables qui ont été mises, il y en a quelques-unes qui sont mises, je veux bien, mais là, il y a 2 gros ronds-points, je pense que vous les connaissez. C'est hyper dangereux ! Moi, je ne prends pas mon vélo... Si, le dimanche, on va se balader, je vais le prendre. En semaine, je ne souhaite pas prendre ce risque-là d'aller en vélo, même l'été, avec ces 2 ronds-points. Ce n'est pas possible. On l'a déjà dit, on l'a répété,

Une autre participante : C'est hyper dangereux. Même les traverser à pied, excusez-moi, c'est hyper dangereux. Pardon. Pour ce soir, je n'ai pas pris le bus parce qu'après 19 heures, c'est hyper long, là, il est déjà 20 heures, le bus, ce sera...

La participante précédente : On est d'accord. Sur l'idée, je pense qu'on est d'accord avec vous, mais il y a quand même... Je n'enlève rien à votre bonne volonté de faire évoluer... Il faut. Mais en même temps...

L'autre participante : Il n'y a pas grand-chose à faire, excusez-moi, sur les ronds-points, c'est de mettre des freins, parce qu'il n'y a pas du tout de freins. Excusez-moi, les bagnoles, elles pilent comme des dingues – mettre des dos d'âne ou des ralentisseurs, je ne sais quoi... Oui, mais il faut trouver un système, excusez-moi, parce que là, les gens, quand ils arrivent, la première chose qu'ils regardent, c'est aller sur l'A25. Un piéton, ça n'existe pas, un cycliste, ça n'existe pas.

La même participante : C'est pour ça, c'est très dangereux...

A. BARBAUD : On est très loin du cadre d'Eramet ...

R. DUPUY : C'est ce que j'allais dire. Parce qu'il y a des questions qui concernent peut-être directement Eramet. Sur les questions de mobilité, on peut peut-être rapidement y répondre, qui sont de manière générale... après... Mais je laissais terminer. Allez-y.

A. BARBAUD : Il y a un gros travail, vous avez sûrement lu la presse, qui a été fait en termes de mobilité depuis une dizaine d'années sur la Communauté urbaine. L'EuroVéloroute qui passe un tout petit peu plus au sud, certes, est un petit peu plus touristique, mais qui évite cet endroit.. Il y a le plan Vélo+ sorti en 2021, qui nous a permis aussi d'avoir des premières infrastructures cyclables qui vont sortir, qui nous a permis de faire remonter les projets les plus demandés. Cette priorisation par les habitants de ce qu'il fallait sécuriser a été faite, et on sort les infrastructures. Je ne dis pas que qu'il n'y a pas de problème je dis juste qu'on fait ça d'une façon progressive.

R. DUPUY : On est là pour débattre de toutes les questions... On a le temps. Ou s'il y a des questions qui portent plus particulièrement... les questions liées au projet. Après, je n'ai pas de problème qu'on débattenne de manière plus large.

A. BARBAUD : Je fais un zoom un peu plus précis sur Eramet. Aujourd'hui, ça, c'est le plan vélo avec les infrastructures. En rouge, c'est la piste voie verte qui est déconnecté de la voirie. En fait, vous voyez que sur tout le trajet, parce que... à mon sens, il y a peu de gens qui viendront de Malo en vélo jusqu'à Eramet, mais entre Grande-Synthe et Loon-Plage, 20 minutes de temps de trajet en vélo, ce n'est pas rien, on a aujourd'hui une infrastructure qui est à 95 % déjà décorrélée de la voirie. Eramet, pour pouvoir avoir ce que je vous disais tout à l'heure sur la politique cyclable, on a quelque chose sur ce projet-là, en termes de piste cyclable, qui existe. Ces documents sont publics, vous les avez.. on travaille aussi avec les associations sur ces sujets.

R. DUPUY : Monsieur.

Un participant : Les remarques que je vais faire, ce n'est pas seulement pour le projet Eramet, c'est plus sur la vision globale, ça va faire partie...

R. DUPUY : Pour le débat global qui sera un jour organisé...

Le même participant : Le débat global, pas seulement Eramet.

R. DUPUY : Non, j'ai bien compris.

Le même participant : Sur la zone industrielle. Je vais commencer par les bases de vie, pour les entreprises qui vont venir les construire. C'est plus une concertation ou un travail fait par le GPMD, la CCI et les porteurs de projets pour dire « on va passer des marchés, on aura peut-être une entreprise qui ira un bout chez Eramet, un bout chez Verkor, etc. » pour faciliter les travailleurs qui vont venir. Ce serait, si une entreprise a besoin d'une base de vie pour 2 sites ou 3 sites, d'essayer de coordonner ça si c'est possible pour réunir les bases de vie.

N. CROZET : On ne va pas spécialement parler de « base vie » sur le chantier proprement dit, mais effectivement, dans base vie, il peut y avoir une certaine notion de logement des salariés de chantiers. L'exigence aujourd'hui qu'on a, et on est en train de rechercher les endroits où ça pourrait se faire, c'est d'avoir des

véritables campus ou des lieux qui soient des lieux de vie agréables pour les salariés, y compris ceux qui viennent uniquement à la semaine. On sait qu'il y en aura qui viendront à la semaine, on sait qu'il y en a qui viendront pour 6 mois, on sait qu'il y en aura qui viendront peut-être pour l'EPR pour 6 ans, etc. Vis-à-vis d'EDF, c'est un peu plus simple, parce qu'EDF est à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre, finalement, de son chantier, donc il peut avoir des exigences vis-à-vis des entreprises qui vont venir construire.

Pour des entreprises comme Eramet ou ProLogium ou Verkor, ce n'est pas eux directement qui vont construire les usines, donc c'est un peu plus délicat d'avoir des exigences sur le logement de leurs salariés, mais en tout cas, du coup, c'est en créant des offres de logement agréables, y compris pour ces salariés temporaires, qu'on trouvera la réponse.

Le même participant : Qu'on ne se retrouve pas dans la situation quand ils ont construit le HF4 d'Arcelor à faire des bases de vie de Chinois, là-bas, en rase campagne...

N. CROZET : Voilà. Exactement.

Le même participant : Loin des commerces, loin de... Qui ont fermé 7 jours/7.

N. CROZET : Là, par exemple, on est en train de réfléchir sur un site sur Gravelines qui n'est pas loin du centre-ville, quasiment collé au centre-ville. Là, on pourrait avoir des logements pour les salariés de chantiers et qui ensuite pourraient devenir du logement classique. Il y a aussi ce caractère évolutif des logements, auquel on réfléchit. Tout ne pourra pas être évolutif, parce que le chantier de l'EPR est celui qui accueille le plus de salariés temporaires. Le chantier de l'EPR intervient, en tout cas au pic, au moment où les entreprises auront déjà employé pas mal de salariés de manière pérenne. Il y a des logements qui vont donc servir à loger notamment des salariés du chantier de l'EPR, et une partie de ces logements devront être déconstruits. Quand on dit « déconstruire », dans l'idée, c'est les réutiliser sur un autre grand chantier, par exemple sur le territoire ou ailleurs en France, donc on réfléchit à des logements modulaires, démontables, évolutifs.

Le même participant : Après, plus généralement, sur la formation générale.

R. DUPUY : Il y a un atelier la semaine prochaine avec des spécialistes de la formation. On est obligé de faire des thématiques.

Le même participant : Plus globalement, on a un bassin d'emploi. On va retirer Lille, parce qu'il y en a certains qui vont venir aussi, mais on a un bassin d'emploi et un potentiel avec Calais, Saint-Omer, Hazebrouck et peut-être Boulogne. Donc on a tout un littoral où on a un bassin d'emploi. On a un potentiel en formation. Je ne sais pas combien il peut y avoir d'élèves pour les 2/3 ans à venir, mais c'est vraiment de faire des filières locales en formation, avec des industriels. S'il faut des soudeurs... On a tous les organismes de formation ici. Il faudra les étoffer, mais on a tout ce qu'il faut, il ne faut pas envoyer ailleurs.

N. CROZET : Je vais vous donner 2 éléments, je ne suis pas spécialiste du tout de ces questions de formation, mais je sais qu'au sein de la Communauté urbaine, un service travaille là-dessus et qu'il y a déjà dès la rentrée 2024 de nouvelles formations qui vont s'ouvrir sur le territoire. Sur le volet formation, c'est pris en compte.

Autre élément de réponse que je veux vous apporter là-dessus, c'est que dans les calculs des besoins en logement que j'ai donné tout à l'heure, j'ai parlé de 12 000 logements sur le territoire. Dans tous ces éléments de calculs, on a effectivement pris l'hypothèse – c'est une volonté politique – que sur le territoire de la Communauté urbaine, mais aussi sur le Calaisis, le nord audomarois, on ramène le chômage à son niveau le plus bas, ce qu'on appelle le chômage frictionnel, à 5 %. Donc l'ambition est bien de former les jeunes, et aussi que les habitants du territoire au sens large, sans emploi, retrouvent un emploi.

Une participante : Moi, je voulais savoir, parce qu'il a été annoncé dans les magazines de la CUD les logements, mais il n'est pas précisé le nombre de logements en location, HLM, des choses comme ça, parce que là, je vois beaucoup de panneaux, mais c'est « à vendre/à vendre/à vendre »...

N. CROZET : Il faut se méfier des panneaux « à vendre ». On a quand même des éléments de cadrage. Nous, on réfléchit à une échelle de 10 ans, je vous l'ai dit tout à l'heure. En ce moment, il y a une crise immobilière, notamment sur la commercialisation des logements neufs privés – c'est compliqué en ce moment. Mais on sait que c'est conjoncturel, ça dure 1 ou 2 ans. On reste à ce jour dans l'orientation sur ce qui était déjà fixé dans le programme de l'habitat c'est à dire construire 40 % de logements sociaux. C'est l'orientation qui avait été définie, votée, etc. Donc on reste bien sur 40 % de logement social, on introduit l'accession sociale au logement locatif intermédiaire, et le reste, accession à la propriété et locatif privé. Pour le moment, on met davantage l'accent sur la sortie de logement social ou intermédiaire pour répondre aux besoins, car la promotion privée va encore être un peu en panne pour 1 ou 2 ans.

Un participant : Concernant le logement aussi, quand je vois la rénovation qui a été faite de Grande-Synthe, la ville a été ouverte, aérée, il y a eu de l'espace. En ville, on a un tas de friches à reconquérir, etc. Si on prend la Citadelle, quand on part vers le grand pont et tout ça (*Brouhaha*)... Il faudrait peut-être lancer des concours d'architecture aussi. Puisque dans la Citadelle, ce sera tout le même truc...

N. CROZET : Il y a bien des concours d'architecture qui sont régulièrement lancés. On est également en train de se doter d'une Charte qualité d'habiter sur la Communauté urbaine qui définit les exigences de la Communauté urbaine sur les bâtiments qui vont être construits.

Le même participant : Parce qu'il y a eu aussi des erreurs qui ont été faites...

N. CROZET : Après, il y a l'histoire des goûts. Sur les goûts, je...

Le même participant : Les goûts, oui. Je pense au bateau, au grand bâtiment gris... Et pour finir, c'est des passoires énergétiques.

N. CROZET : Dans les exigences, il y a les exigences en termes énergétiques... Il y a des exigences en termes d'accessibilité. On va introduire des exigences en termes d'évolutivité des logements. J'en cite quelques-unes, comme ça, mais...

Une participante : Dans le quartier du grand large, il y a aussi des salariés, les logements qui n'ont même pas 10 ans, ils sont détruits, il y a des maisons qui sont... les maisons qui sont près de la maison de quartier, qui sont murées, et elles ont moins de 10 ans. Il y a un défaut. C'est quand même neuf...

La première participante : Dans le quartier du grand large... et donc, du coup, qu'est-ce qu'on prend en compte, enfin, de cette expérience, de cette mauvaise expérience ? Du coup, est-ce que c'est... parce qu'on est sur du sable, cela a été répété aussi par... la personne d'Ecosphère, on est sur du sable, ici, dans le Dunkerquois, et donc ça bouge. Est-ce que...

N. CROZET : Le niveau d'exigence que la Collectivité peut avoir des constructions n'exclura jamais des malfaçons. Après, dès qu'on construit, le fait qu'il y ait des malfaçons ne relève pas de la puissance publique. Là, c'est bien du point de vue du promoteur qu'il faudra voir...

La même participante : Du coup, c'est la quantité en un temps très réduit parce que les gens vont arriver... Verkor, je crois qu'ils ont des salariés, ça a commencé. Verkor, l'année prochaine, c'est ça ? Donc du coup, les salariés arrivent.

N. CROZET : Vous avez tout à fait raison, un des défis important sur le logement, c'est de produire vite et bien, d'augmenter notre capacité de production. Pour autant, on ne part pas de rien. Il y avait déjà quand même toute une série de constructions déjà programmés au titre du plan de l'habitat que je vous évoquais tout à l'heure.

La même participante : Je n'ai pas dit ça.

N. CROZET : Oui, mais c'est pour ça. Il faut qu'on accélère le rythme, mais il y a déjà un rythme, quand même, de constructions et de livraisons ; il faut qu'on accélère. C'est pour ça qu'il y a eu un gros travail du service foncier pour repérer tous les terrains qui sont mobilisables. La CUD travaille avec tous les bailleurs sociaux, parce que là, c'est un peu plus rapide, en tout cas pour les mobiliser. Vendredi dernier, il y avait 3 bailleurs sociaux qui ont souhaité s'associer pour pouvoir aller plus vite, acheter des marchés ensemble, etc., pour accélérer le processus. Donc on essaie de répondre effectivement...

La même participante : Mais il y avait un médecin qui est venu s'installer, un deuxième médecin qui arrivait, il y a eu la polyclinique, et aujourd'hui, les médecins n'arrivent plus. Entre le logement – parce que la mobilité, c'est un autre sujet – mais entre le logement, la santé et les écoles, autour de soi, les gens ont peur en se disant : comment va-t-on faire ? À Grande-Synthe, il y a encore un médecin qui s'en va et personne ne vient. Vous voyez ? Là, il y a quand même une certaine, je ne veux pas dire angoisse, mais on se fait quand même peur, les gens disent : comment va-t-on faire ?

F. WATTEBLED : En matière de médecine générale, la Communauté urbaine n'est pas compétente. (*Brouhaha*) Néanmoins, on a bien vu ce sujet-là aussi, indépendamment des projets d'implantation mais renforcé par celles-ci. Et donc du coup, depuis à peu près un an et demi, on s'est dotée d'une stratégie d'attractivité médicale, avec 3 axes, je ne rentrerai pas dans le détail des dispositifs, mais notamment avec des aides aux étudiants pour réaliser leurs études, des aides à la primo-installation. On regarde un petit peu toutes ces pistes pour pouvoir répondre à cet enjeu, mais tout ça, ça prend du temps. C'est un processus commencé il y a 2 ans et qui va porter progressivement ses fruits.

Un participant : Et si le rectorat veut augmenter les effectifs, parce qu'ils sont toujours à 200 ...

F. WATTEBLED : là-dessus, on n'a pas du tout la main. Mais Si on refait le point avec une autre de vos questions sur la question de l'emploi en local et les filières en local, là, on travaille dernièrement avec la Communauté pour avoir une première année de médecine à Dunkerque. Si nos jeunes arrivent à faire une première année et avoir un ancrage à Dunkerque, c'est autant de public qui pourrait s'y installer sur du long terme.

Le même participant : C'est un pari. Ou alors on fait comme Orléans, ils ont pris 50 Polonais qu'ils vont former pour être médecins et revenir travailler à Orléans après. Quand il y a eu le début de la guerre en Ukraine, on avait une centaine de jeunes du Nord Pas de Calais qui faisaient leurs études de médecine en Ukraine qui ont été rapatriés. Il faut arrêter. Ou on crée les postes, ou on ne les crée pas.

Une participante : Je vais faire le lien avec le logement. Je ne sais pas si Eramet a prévu d'employer... des personnes en situation de handicap et donc... C'est quoi, là, y a un pourcentage ? (*Brouhaha*) Est-ce que leur métier pourront comprendre des personnes situation de handicap, et je vais faire le lien avec le logement ; dans les logements, est-ce qu'un certain nombre sera adapté à des personnes en situation de handicap notamment ?

N. CROZET : Oui, c'est la loi. Et au-delà de la loi avec un quota de logement, je ne l'ai plus en tête, la volonté de la CUD est que tous les logements puissent être adaptables. On peut dire par exemple d'équiper en douches à l'italienne etc.

Une participante : Voilà. Parce que le paradoxe, c'est que dans beaucoup de logements... Ce sont des logements neufs, c'est la baignoire, parce que c'est plus facile...

N. CROZET : Cela fait partie de la Charte qualité d'Habiter... Et pour les logements sociaux, si les bailleurs veulent avoir le financement de la CUD, ils doivent respecter cette obligation. Sur la promotion privée, c'est plus compliqué parce qu'on n'a pas forcément de moyens de pression dans les négociations, mais on essaie de promouvoir ça notamment via cette charte.

R. DUPUY : Réponse d'Eramet.

C. GREEN, Eramet : En fait, on se rend compte que dans nos effectifs, on a des personnes en situation de handicap, des personnes qui n'entendent pas d'une oreille, des personnes qui sont daltoniennes, mais qui ne souhaitent pas se déclarer comme handicapées, parce qu'elles pourraient avoir des difficultés après si elles veulent acheter une maison pour avoir un prêt, par exemple. Donc on sait qu'on a un vivier d'handicapés, mais qui n'est pas déclaré. La deuxième réponse, c'est qu'on a des difficultés à atteindre les quotas parce qu'on a des métiers qui sont quand même assez spécifiques et techniques, et c'est difficile, quand on va dans les salons où on essaie de recruter des personnes en situation de handicap, de trouver les bons profils. On a du mal à identifier les bonnes personnes pour travailler dans nos usines ou même au siège, par exemple. Tous ceux qu'on peut trouver, on est ravi de les accueillir, et on essaie, mais c'est très dur d'atteindre les chiffres.

Une participante : Parfois, les entreprises préfèrent payer, ce qui est quand même...

C. GREEN : En tout cas, on repère tout de suite dans les salons les profils intéressants pour nous et ils sont extrêmement prisés. On est en lutte avec beaucoup d'autres entreprises parce que ce sont des gens qui osent déclarer leur handicap, et souvent, ce sont des handicaps qui ne sont pas visibles. Mais eux ont

osé le déclarer, donc on est tous à essayer de les recruter parce que pour nous, on a besoin. Mais le nombre de gens qui se déclarent, il n'y en a pas énormément. On sait qu'en interne, on a plein de profils. J'en connais personnellement autour de moi 3, mais qui n'osent pas le dire. On a fait il n'y a pas longtemps un atelier sur le daltonisme, par exemple. Et on se rend compte qu'au siège, on utilise tous des Powerpoint avec des codes couleurs, le vert quand c'est bien, le rouge quand ce n'est pas bien, le orange quand c'est moyen. Mais les pauvres, ils ne voient rien. Maintenant, on arrive à avoir des daltoniens qui peuvent travailler sur des cartes géologiques. C'est vraiment une culture à développer. J'ai beau savoir, moi, que ce n'est pas en rouge et vert qu'il faut faire mes Powerpoint, c'est un réflexe, c'est automatique. Il faut tout changer.

ATELIER 2 « LOGEMENT ET MOBILITÉ » - Table 2

R. DUPUY : ... commencer un petit tour de table. Allez-y.

F. WATTEBLED, CUD : Fanny WATTEBLED, DG à la Communauté urbaine de Dunkerque, je suis notamment l'ensemble des concertations sur les projets industriels.

A. BARBAUD, Directeur espaces publics et mobilité CUD : Adrien BARBAUD, Directeur mobilité espace public à la Communauté urbaine.

N. CROZET, Chef de projet habitat et implantations industrielles CUD : Nicolas CROZET, Chef de projet habitat et implantations industrielles à la Communauté urbaine.

X. VILAIN, membre du parti écologiste : Xavier VILAIN, membre des Écologistes. J'aurais quelques questions préalables, puisqu'on n'a pas pu s'exprimer sur... des questions générales. Je n'ai pas pu être à la réunion d'ouverture, donc j'ai 2/3 petites questions rapides générales.

R. DUPUY : D'accord. Monsieur ?

Alain, habitant de Loon-Plage : Alain, novice – pas une personne avertie – habitant Loon-Plage. La question que je me pose est que les habitants n'ont pas l'air de se précipiter. Et les élus, pareil. (*Brouhaha*). Je vais tendre l'oreille, je vais écouter Eramet et je renverrai l'information.

S. MION : Je suis Sylvain MION, je suis stagiaire à EDF.

N. FOURNIER, Président ADELFA : Nicolas FOURNIER. Je suis le Président de la Fédération de défense de l'environnement ADELFA. Nous suivons tous les projets industriels du territoire.

E. VARET, Conseillère régionale : Édith VARET, Conseillère régionale, donc élue. Et aussi Présidente du Conservatoire botanique de Bailleul dont on a parlé tout à l'heure.

Alain : Merci, Madame, de votre présence.

A. MAERTEN : Antoine MAERTEN. J'habite Craywick et je suis aussi élu au Conseil municipal.

P. GERARDIN, MEDEF : Patrick GERARDIN, administrateur du MEDEF Côte d'Opale, j'ai délégation sur les questions d'environnement industriel.

R. DUPUY : On a fait le tour, on peut donc commencer le débat, les questions ou les interrogations sur notre thématique. On va voir après, je demanderai à quelqu'un d'Eramet de venir parce qu'ils sont à la table d'à côté, pour répondre à des questions d'ordre général. Mais on peut commencer sur les questions mobilité, logement, intégration. Ce n'est pas que cette question, mais celle de l'intégration dans son environnement socio-économique sur le territoire. De manière préalable, on a eu des interventions sur 2 thématiques sorties dans les premières réunions, mais on peut être plus large sur vos interventions. Par contre, l'impact, après, tout à l'heure.

E. VARET : J'ai une première question concernant non seulement les logements, mais vous avez dit que jusqu'à 34 000 emplois, au pic, pourraient être créés arriver. On est en manque de logements, on le sait, mais je pense aussi à tout ce qui est santé, accueil des médecins. Déjà, nous, ici, sur le Dunkerquois, on a beaucoup de mal à avoir des médecins traitants, et je pense quand même qu'il n'y a pas que l'arrivée des industries qui est importante, mais aussi toute l'attractivité du territoire. On n'attire pas les mouches avec du vinaigre, il faut non seulement des sites de soins bien définis, mais aussi des lieux sportifs ou autres, des écoles, des crèches, parce qu'on va se retrouver avec une population normalement plus jeune. Même si cela ne correspondra pas aux 34 000, si on espère être dans le carré magique Hazebrouck/ Saint-Omer/Calais/Dunkerque, il me semble quand même qu'on aura besoin de booster un peu tout cela.

F. WATTEBLED : En matière de santé, la Communauté urbaine n'est pas compétente en tant que telle. Néanmoins, on a engagé depuis un an et demi à peu près maintenant toute une démarche autour de la démographie médicale. Par rapport au constat que vous évoquiez, et du coup, comment renforcer notre attractivité avec l'enjeu d'accueil de nouveaux arrivants, en gros, autour de 3 axes, en lien avec l'ARS, avec le Département aussi qui a lancé un certain nombre d'appels à projets sur ces questions,. Le premier qui est plutôt le volet étudiants, donc captation dès la première année, avec des aides à l'entrée en médecine, toute une série de dispositifs autour de cela. Avec aussi au moment de la primo-installation, et après, dans le parcours d'un médecin libéral s'il a besoin par exemple de matériel ou autre. Très concrètement, par exemple, c'est un Centre départemental de santé qui s'ouvrira prochainement à Cappelle-La-Grande., il y a eu récemment Une délibération prise par la commune en ce sens, en lien avec la Communauté urbaine pour accueillir ce centre départemental de santé dans le centre de l'agglomération. Il y a un certain nombre de démarches en cours sur l'attractivité médicale, plutôt centrées déjà sur le volet médecine générale qui pour nous est la porte d'entrée, comment on couvre tout le territoire en médecine générale avec bien évidemment en ligne de mire les chiffres de l'emploi qu'a avancé Nicolas.

R. DUPUY : Je parle juste sous le contrôle du Garant pour une question d'organisation. Monsieur le Garant, s'il y a des questions sur lesquelles on n'a pas de réponse parce que les compétences ne sont pas là, on le mettra dans le compte-rendu et on le reportera quand même dans les questions qui restent à répondre. Parfait.

Un participant : Après, une question connexe en matière de santé, celle de la médecine du travail. On a un déficit de médecine du travail, ici, sur notre territoire. Or, on va accueillir beaucoup d'industriels qui ont des obligations légales par rapport à leurs salariés, ils ont des contrôles beaucoup plus réguliers et suivis que n'importe quel autre salarié, des gens qui sont exposés à des produits particuliers. Il y a une carence en termes de médecine du travail sur le territoire dunkerquois en particulier, et c'est un sujet qu'il faudra aussi résoudre dans les années prochaines.

F. WATTEBLED : Du coup, le constat aujourd'hui, clairement, est celui-là. C'est plutôt travaillé aujourd'hui, pareil, au niveau de la Communauté urbaine avec notre direction attractivité emploi qui échange avec les entreprises sur leurs besoins, et il y a notamment ces besoins-là qui sont susceptibles d'émerger. Il y a aussi des échanges avec le CEDEST pour justement essayer du coup de renforcer leur équipe médicale, notamment pour pouvoir répondre à ces besoins puisque très en amont, puisque des fois, des médecins généralistes basculent sur de la médecine du

travail, mais du coup, il y a des temps d'études, etc. Ces échanges-là existent aujourd'hui – je n'ai pas de chiffres à vous donner précisément par rapport aux besoins, mais cet échange entre le CEDEST, les équipes CUD et les entreprises sur ces besoins-là et comment on pourrait y répondre, existent .

Un participant : Je peux poser une question ? Au niveau du travail, nous sommes une population de 194 000 au niveau des 17 communes de la CUD. Le dernier taux de chômage que j'ai en tête est de 8,8 %. Si je fais un calcul de tête, cela fait environ 20 000 personnes, qui vont donc disparaître avec l'emploi des industries.

F. WATTEBLED : Pas complètement ...

Un participant : Ah bon. Donc il y aura toujours dans nos banlieues comme la nôtre, au bas des barres...

R. DUPUY : Il y a un atelier sur l'emploi et formation la semaine prochaine.

Un participant : Non, mais attendez, on est là, on a 8,8 % de chômage. On ne va pas me faire avaler que les boutiques ne savent pas former les habitants. Dont l'agglomération de la CUD, vous la représentez, puisque la CUD est devenue la grande ville de la région, donc il va bien falloir résoudre ce problème. On n'aura quand même pas à faire venir 36 000 personnes, alors qu'on a... voilà.

N. CROZET : Sur les questions de logement, je peux vous répondre sur la façon dont on a procédé, parce que cela implique effectivement cette question-là. Il faut savoir qu'on prend en compte des hypothèses de gens qui ne sont pas en emploi sur le territoire et qui vont travailler, et des hypothèses de gens qui vont arriver de l'extérieur parce qu'il n'y en aura pas assez sur le territoire. On s'est dit qu'on allait atteindre ce qu'on appelle le plein emploi sur le territoire, mais le plein emploi, ce n'est pas 0 % de chômage. Le plein emploi aujourd'hui, selon la définition nationale, c'est un taux qu'on appelle structurel de 5 %. On a bien prévu dans nos hypothèses non seulement sur le territoire de la CUD mais aussi sur le Calais, le nord audomarois, tous les secteurs qui ont à peu près accessibles à la journée, on a bien prévu que les entreprises et les Collectivités – la Région est aussi compétente, la Communauté urbaine, l'État – pour ramener effectivement le maximum de ces personnes vers l'emploi. Et c'est 40 % qui viendront de l'extérieur, ce sont ces 40 % pour qui on s'est dit qu'il fallait créer du logement ; comme ils arrivent de loin, il faudra du logement.

Un participant : Vous avez prévu de les faire où, ces logements ? Entre la zone qui va être réservée à l'environnement, les endroits... C'est une question bête...

P. GHEERARDYN : Il y a peut-être une question générale qui se pose, puisqu'on a commencé à parler des territoires limitrophes. Il y a 2 SCoT qui se côtoient, celui de Dunkerque-Flandres et celui du Pays de Calais. Bien sûr, ces 2 SCoT ne sont pas antinomiques, mais ils n'ont pas été forcément concertés au moment où ils ont été élaborés, en respectant les schémas régionaux type SRADDET. Puisqu'on parle emploi, mobilité, logement, une concertation est-elle prévue pour revisiter en quelque sorte ces SCoT et bien regarder s'ils sont compatibles avec les nouveaux éléments ? C'est quand même un phénomène inédit sur le Dunkerquois, il n'y a jamais eu une industrialisation de cette ampleur, qui va impacter largement au-delà des SCoT.

Un participant : Si, il y a eu déjà. ASCOMETAL a connu ça et on a vécu. Mais il y avait quand même des caravanes qui ont trainé pendant presque 10 ans ici, à Loon-Plage, parce que les gens...

R. DUPUY : Juste par rapport à la coordination des SCoT... je ne sais pas si c'est la question qui est posée...

N. CROZET : Oui, il y a des réflexions au niveau du SRADDET effectivement pour le modifier, et il y a surtout des discussions entre les différents EPCI qui sont organisées, d'une part sous l'égide de l'État, il y a d'ailleurs un changement de sous-préfet et préfet, ce qui va générer un petit peu de temps de réponse, mais il y a eu, je ne sais pas, déjà, sur l'habitat, au moins 10 réunions dans lesquelles il y avait l'ensemble des acteurs de l'habitat et pas seulement à l'échelle de la CUD, mais bien avec l'ensemble des EPCI. Tout n'est pas acté, tout n'est pas défini, mais il y a bien cette discussion à une échelle plus globale sur le territoire.

R. DUPUY : Monsieur, et après, monsieur.

Un participant : Vous avez parlé de 12 000 habitats en plus sur la Communauté urbaine. Ils ne seront pas que sur la Communauté urbaine, alors ?

N. CROZET : Ce qu'on a prévu, c'est 12 000 logements (et non habitants) sur le territoire de la Communauté urbaine, et sur les territoires voisins – mais cela reste à répartir- c'est 3 000 en plus de ce qu'ils ont déjà prévu de faire. Comme nous, les 12 000, en fait, ce sont en gros 7 000 qu'on avait déjà prévu de faire, plus 5 000 pour arriver aux 12 000. Eux, ce sera 3 000 en plus que ce qu'ils ont déjà prévu. Là, il y a encore des discussions à avoir avec eux pour préciser ces éléments, la répartition etc. Après, je me tairai parce que j'aurai quasiment tout évoqué sur l'habitat, sur ce que vous avez évoqué, l'impact en termes de consommation foncière, où on va les construire, deux éléments. On ne construira que très marginalement de l'habitat individuel, c'est clair que construire des maisons, aujourd'hui, pavillonnaires, ce sera très à la marge. Ensuite, tous les fonciers qui ont été identifiés, j'évoquais le chiffre de 9 000 logements déjà identifiés, sont pour l'essentiel sur des terrains qui sont déjà artificialisés ou quelques extensions urbaines déjà prévues dans les documents d'urbanisme. Dans les documents d'urbanisme, à ce stade, on n'a pas prévu d'ouvrir de nouvelles zones d'extension urbaine

E. VARET : Je pense par exemple à remonter d'un étage boulevard Sainte-Barbe, par exemple, sur les immeubles. Cela a été évoqué, ça ?

N. CROZET : Ou ça, effectivement la question de la densification des opérations,

E. VARET : Cela permettrait de mettre des ascenseurs, par exemple, à l'intérieur.

A. BARBAUD : Juste une phrase : toutes les opérations sont dans les 500 m d'un arrêt de bus à chaque fois. C'est important.

R. DUPUY : Monsieur.

Un participant : Je vais essayer de retrouver, parce que cela fait un moment que des questions viennent... Moi, mon interrogation est globalement sur une incertitude. En fait, on entend des choses, Monsieur DAIRAIN est à l'autre table, mais au fur et à mesure des concertations, on dit toujours « on y travaille » ou « on travaille », avec des chiffres, certes, mais ces chiffres évoluent toujours, et on lit des choses dans la presse. Quand on parle de collaboration entre les EPCI, je veux bien,

mais encore aujourd'hui, il y a un article dans La Voix du nord de Saint Omer ou dans le Calaisis, aujourd'hui, c'est Saint Omer qui dit « comment on pourra bénéficier de ce changement dans l'agglo, etc. » Moi, je veux bien, mais ce n'est pas très clair. Les logements... Ce qui m'inquiète un peu, c'est qu'on lit déjà une interview, ce n'est pas un maire, mais le président de la CUD – on n'est pas encore une ville, il n'est pas maire, il est président de la CUD – qui nous dit que trop de gens qui travaillent vivent dans leur voiture, faute de logement. C'est dans la Voix du Nord, ou c'est France Info. Les logements, il en faudra 12 000, d'accord, mais quid des... Est-ce qu'on va faire... J'entends qu'il n'y aura pas de pavillon, mais malgré tout, est-ce qu'on va construire des nouveaux bâtiments à étages sur des zones inondables ? On parlait d'éviter/réduire/compenser, mais je prends par exemple un secteur que je connais extrêmement bien pour y travailler, qui va complètement se transformer. Moi, j'ai les plans du projet de 2008, et quand je vois les plans qui viennent d'être revus, là, maintenant, on avait des belles parties vertes, du maraîchage, des zones agréables qui pouvaient peut-être servir de compensation et d'espaces verts pour les gens, et finalement, on y trouve des logements maintenant. Là, je vois pousser sur le plan, non, ce n'est plus du vert, il y aura des passerelles, là, il y aura un logement, là, il y aura de nouveaux logements. C'est la chasse à la parcelle, et donc, ce n'est de la nature en ville. Je ne sais pas si vous avez...

Sur les incertitudes, j'ai une incertitude qui me vient par rapport à une question générale que j'allais poser, parce qu'Eramet va rester combien de temps ? Eramet est un groupe qui n'a pas de principe, malgré ce qu'on a entendu, qui était installé en Nouvelle-Calédonie, qui est parti s'installer finalement en Indonésie et en Argentine et qui a quitté la Nouvelle-Calédonie. Donc combien de temps vont-ils rester à Dunkerque ? Oui, ils sont là, on posera la question après.

Un participant : Je connais un peu, là, je peux répondre...

R. DUPUY : La question s'adresse à Eramet, on va donner la réponse...

Le même participant : Ma question est concrètement sur le logement et tous les impacts sur les routes et le transport ; pour moi, il faut que les choses soient faites avec une réversibilité possible, parce qu'on voit des territoires qui pendant 10, 20, 30 ans, oui, d'accord, il y aura plus d'emplois, plus de logements, mais il peut y avoir une vague descendante aussi. Là, on a du logement... Pourquoi on a des logements dégradés et qui ne sont pas habitables tout de suite dans le Dunkerquois ? Parce qu'il y a eu une perte progressive d'habitants pendant des années, avec la désindustrialisation, et du coup... Mais ce n'était pas du réversible, donc maintenant, il faudra... voilà.

Et sur la mobilité, je suis désolé, mais... toutes ces industries, on pose la même question, Monsieur DAIRINE répond toujours la même chose, je ne sais pas si vous étiez déjà là, mais sur la mobilité, on nous répond vélo, voies à mobilité douce, etc. Mais les lignes Chrono sont quand même en cœur d'agglo, dès qu'on sort, ce n'est pas le cas. Tant mieux si vous avez une ligne Chrono, mais tous ces salariés d'entreprises travaillent avec des postes. Vont-ils utiliser des vélos électriques ? Vont-ils s'arrêter en gare de Bourbourg pour après faire les 2/3 derniers kilomètres...

Un participant : Pour l'instant, sur la mobilité, on n'a rien vu, on n'a pas vu les plans, on n'est pas associé du tout à la réflexion, on sait qu'il y a des groupes de travail qui travaillent comme Monsieur DAIRINE le dit toujours, ils travaillent sur les plans de mobilité, les plans de déplacements inter-entreprises, mais nous, on n'a aucune

vision de ces plans. On ne sait pas ce qu'il y a dedans, on nous parle juste des usines sans parking, des modalités douces, mais concrètement, on ne sait pas ce qu'il y a dans ces plans, et on aimerait bien qu'un jour, on nous les présente vraiment dans le détail, voir la démarche et qu'on soit associé à la co-conception de ces plans. On ne voit pas du tout ce qu'il y a dedans, on n'arrive pas à accéder à l'information. Donc on espère que ce sera l'occasion quand même de nous présenter un peu plus précisément le contenu de ces plans de déplacements.

R. DUPUY : Je vous donne la parole, peut-être, carrément, Monsieur WATTIEZ ? Sur la dernière question de monsieur : ne serait-il pas nécessaire qu'il y ait un débat global sur l'ensemble des infrastructures, etc. ? ... Comment ?

J. R. WATTIEZ : On va démarrer en septembre le débat sur les EPR... Donc, dans ce cadre-là, ces questions pourront bien sûr être posées...

Un participant : On a même demandé au sous-préfet si on pouvait intégrer des groupes de travail avec les services de l'État, les Collectivités, les industriels, on n'a pas de réponse. Le sous-préfet est parti, on attend son remplaçant, mais...

J. R. WATTIEZ : Profitez du débat à venir sur les EPR pour poser toutes ses questions.

Un participant : Quand on dit « réversibilité », je prends l'exemple d'Eramet, mais il y en a peut-être aussi qui ne vont pas arriver. Au départ, c'était un projet...

Un participant : Je vais vous répondre pour Eramet. Eramet/SUEZ, il n'y a plus Eramet.

Un participant : Oui, il n'y a plus SUEZ. SUEZ a disparu des plaquettes...

(Brouhaha)

R. DUPUY : Sur les questions de mobilité, y a-t-il d'autres éléments à ajouter ? Par rapport aux dernières informations.

(Brouhaha)

Un participant : Le mariage a-t-il fait long feu ? Il faudra poser la question à Eramet, mais... Ce qui était le projet Eramet/SUEZ au départ est le projet Eramet aujourd'hui, avec une usine qui devrait s'implanter en 2027 pour le cas de SUEZ.

R. DUPUY : Sur les questions de mobilité...

A. BARBAUD : Sur les questions de mobilité, on nous a présenté quelquefois des choses. La question déjà de réversibilité, si j'ai bien compris, c'est au cœur des politiques d'aménagement qu'on déploie sur le dunkerquois depuis une dizaine d'années. C'est aussi la raison pour laquelle il n'y a pas eu de lourds travaux d'infrastructures. C'est l'objectif, le but, de mettre en place des bus, c'est la facilité d'être réversible. Et j'irai même plus loin, c'est-à-dire qu'on peut s'adapter à une baisse, avec des bus, mais on peut s'adapter à une hausse. Donc du coup, c'est l'intérêt, et c'est pour ça qu'on travaille sur des liaisons de transports en commun.

Sur la question de : met-on tout le monde autour de la table ? Comment ça se passe ? Tout cela est régi sous le pilotage global de l'État. Nous, on travaille avec la Région, les autres EPCI, et aussi les industriels.

Un participant : Il manque quand même les associations qui sont d'habitude parties prenantes dans l'esprit du Grenelle de l'environnement et tout ça.

A. BARBAUD : Ce sujet de mobilité est assez complexe, vous l'avez noté, il est complexe pour 2 sujets. D'abord, parce que c'est un public industriel qui n'a pas l'habitude dans d'autres territoires d'aller autrement qu'en voiture individuelle sur les sites, notamment pour des questions de postes, et ensuite, c'est aussi difficile à appréhender parce que c'est un usage tout à fait nouveau. Aujourd'hui, c'est une zone portuaire dans lequel se pose peu l'intérêt d'aller autrement qu'en voiture individuelle. Cependant, aujourd'hui, quand vous allez – on l'a fait, on est allé voir les relevés de postes, en octobre, dans la nuit, 5 heures du matin, vous avez 5/6 personnes qui viennent en vélo, déjà. Vous avez une transformation qui est déjà en place chez certains industriels. Et c'est pour cela qu'on met en place...

Un participant : C'est bien, mais... Pour argumenter ce que vous dites, c'est pour argumenter, ArcelorMittal avait un système de bus qui faisaient un ramassage. Moi, je ne suis pas contre, au contraire...

A. BARBAUD : Mais pourquoi ça ne marchait pas ?

Un participant : EDF en fait encore, mais les bus sont vides.

A. BARBAUD : Cela ne marchait pas parce qu'il n'y avait pas une masse critique de personnes, et en même temps, des infrastructures routières permettaient aux gens de revenir rapidement sur site. Donc fatalement, quand les gens mettent 20 mn de voiture, 50 mn dans un bus qui fait tous les arrêts cela ne marche pas. Donc cela ne fonctionne justement que quand on concatène tout le monde. Comment on concatène tout le monde ? Là, vous avez le plan ; aujourd'hui, en gris, ce sont les industries, les principaux emplois sur le territoire, en rouge, c'est ce qui va se développer. Là, on voit qu'on atteint une masse critique en termes d'emplois autour de 3 zones de 3/4 000 emplois. Donc on travaille tout notre réseau de transports avec cette concentration sur 3 pôles. Notre objectif va être de rabattre vers un système de transports à destination de ces sites industriels. Aujourd'hui, si on regarde le système de transports, je le dis, vous avez raison, le système aujourd'hui n'est pas fait pour aller là, mais c'est normal puisqu'on n'a pas ces 20 000 emplois. Aujourd'hui, il ne faut pas se projeter sur des lignes qui existent en se disant « c'est ça qui permettra demain de faire... » parce que ce n'est pas le cas.

E. VARET : Mais il faudra des parkings-relais à un moment, non ?

Un participant : Et le tramway ? c'est une erreur de ne pas l'avoir mis !

A. BARBAUD : Un tramway qui avait été dessiné dans les années 80, aujourd'hui aurait plombé les finances de la Communauté urbaine et n'aurait pas permis d'avoir la révolution de la mobilité que vous avez sur notre territoire, la réversibilité que l'on évoquait tout à l'heure. On n'aurait pas les infrastructures vélo qu'on a, on n'aurait pas les services de transports en commun !

(Brouhaha)

Un participant : D'autant qu'on en a perdues, des infrastructures vélo, on en a perdues...

(Brouhaha)

Un participant : Le seul problème, c'est qu'actuellement, quelqu'un comme moi qui habite le début de Malo, et qui veut aller à Grande-Synthe en C2 puis C1...

A. BARBAUD : Mais vous n'avez pas justement la C4 ?

(Brouhaha)

Un participant : Excusez-moi. Si je veux aller par exemple dans le secteur du parc de l'étoile où il y a quand même pas mal de choses, là, je vais passer en C4, ou alors, après, je ne sais pas comment je vais faire, je vais prendre un C1 et puis un C1 et je vais mettre 3/4 d'heure, je veux dire, actuellement, déjà, alors que je vais mettre 1/4 d'heure en voiture. Ma question, c'est sur des zones comme ça, lointaines, où il y a des travailleurs, est-ce qu'on peut imaginer qu'il subsiste évidemment les lignes Chrono qui s'arrêtent partout ? Parce que moi, je n'ai pas besoin de m'arrêter partout, mais par contre, certaines lignes qui n'auraient peut-être que 2/3 arrêts ou qui iraient directement... Parce qu'en fait, c'est ça, on met 3/4 d'heure, alors qu'en voiture, on met 1/4 d'heure.

A. BARBAUD : Je ne vais pas rentrer dans les détails de Malo-Grande-Synthe... C'est moins de temps que ça, et en voiture, c'est plus de temps, mais ce n'est pas grave. Vous avez raison, en fait, nous, on travaille sur ce qu'on appelle techniquement la ligne express qui permet de se reconnecter à quelques lieux structurants, qui fonctionne à des horaires aussi décalés – il ne faut pas oublier les gens qui ont des postes en décalé – et qui permettra d'aller rapidement dans les zones industrielles. Ça, on y travaille.

Un participant : Je termine et après, j'arrête. Franchement, après, j'arrête. Du coup, ça me fait penser, parce qu'on est un peu sur le cœur d'agglomération, mais est-ce que vous envisagez, puisqu'on a dit que les gens allaient habiter parfois plus loin et venir de plus loin, comme on parle beaucoup en ce moment, on en fait de la com, d'une ligne Dunkerque vers Wormhout, de construire un schéma CUD avec le réseau de Calais et de Saint Omer ? Est-ce que vous envisagez Dunkerque jusqu'à Calais ? Donc ça sort du territoire CUD. Ou vers Saint Omer ? On sort du territoire CUD.

A. BARBAUD : Aujourd'hui, on travaille sur tout. C'est-à-dire qu'on travaille sur le vélo pour les gens qui peuvent prendre le vélo, avec des infrastructures sécurisées. Et on travaille aussi avec des industriels, notamment ceux qui sont en train de construire pour permettre d'avoir les équipements nécessaires. Pour ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas, ils prennent le réseau de transports en commun qui permettra de desservir ces sites, qui sera gratuit. Mais tout le monde n'habite pas l'agglomération. C'est le réseau Arc en ciel, le réseau régional qui permet de faire cette liaison, on travaille avec la Région pour aussi avoir un service qui nous permette bien cela...

E. VARET : On ne connaît pas assez le réseau Arc en Ciel, mais il est très actif ! Il faudrait qu'il y ait plus de com.

Un participant : Et de fréquence, aussi.

E. VARET : Et de fréquence aussi.

A. BARBAUD : Et la Région est aussi partie prenante de ces choses-là et elle est avec nous. Ceux qui peuvent prendre le TER, la question de fiabilité du TER, tout le monde l'a en tête, la pénurie de matériels roulants, tout le monde l'a aussi en tête...

E. VARET : On a acheté 11 trains !

A. BARBAUD : On a 4 gares sur le territoire : Bourbourg qui est à 1,5 km des principaux sites, Gravelines qui est aussi une porte d'entrée, et puis bien sûr Dunkerque où on a un potentiel de dingue sur le TER. Enfin, pour tous les gens qui ne pourront pas pour des raisons X ou Y et qui viennent en voiture, il faut qu'ils puissent venir en covoiturage. Donc on travaille sur des lignes de covoiturage qui permettent de ramasser un maximum de gens. On fait des comités – on travaille ça avec les industriels – inter-employeurs pour permettre des rabattements. Donc la solution n'est pas unique.

On peut prendre des exemples. En Allemagne, il y a Tesla, 12 000 emplois, ils ont une ligne de train privatisée pour y aller. Ils sont tous seuls, ils ont un site.

Nous, on est beaucoup plus large que ça, c'est très bien, parce que du coup, on n'est pas dépendant d'un seul site industriel, et on doit proposer une solution efficiente qui est adaptée pour tous. C'est sur ça qu'on travaille aujourd'hui.

Un participant : Là, on ne pourra pas dire que la CUD ne fait pas d'effort...

R. DUPUY : Donc les concertations sont utiles.

(Brouhaha)

E. VARET : Ça veut dire que si vous mettez covoiturage, même trains, je dirais, il faut quand même des parkings-relais quelque part, donc il faut du terrain. Les villes qui vont accepter le covoiturage ou ouvrir leur gare, il faut bien que les gens, après, arrivent à cette gare.

A. BARBAUD : Oui, mais il ne faut pas tout voir avec le même prisme. C'est-à-dire qu'à la gare de Calais, ils ont peut-être déjà des parkings-relais. Parce que les gens prennent le train pour aller bosser.

E. VARET : Oui, tout à fait. Mais regardez le parking qu'on a à Dunkerque, il est complètement saturé – celui de la gare.

A. BARBAUD : Il y a un projet dessus.

E. VARET : En plus, il va disparaître. Donc...

A. BARBAUD : Est-ce un vrai problème ? Est-ce un problème à Dunkerque, vous avez les infrastructures cyclables qui vous permettent d'y aller, vous avez un énorme pool de transports en commun ; je ne vais pas vous dire de chiffre, je ne l'ai plus en tête, mais il y a plusieurs millions de personnes qui descendent chaque année au pôle d'échanges au niveau de la gare de Dunkerque. A-t-on vraiment besoin de venir se garer collé à la gare ?

(Brouhaha)

Un participant : Ça se discute. Mais c'est parce que les collègues, finalement, viennent en TER et qu'ils n'en peuvent plus, d'ailleurs parce que... Ils viennent de Calais, de Saint Omer ... etc., et on peut leur parler... Nous en réunion CSSCT au boulot, c'est ce qui se dit : est-ce que la CUD agit ?

Un participant : Avant qu'on arrête, peut-être, il y a quand même le trafic de camions.

A. BARBAUD : Ça, on n'en parle pas, mais c'est pareil... l'enjeu de notre politique de mobilité collective et alternative à la voiture individuelle vise aussi à éviter l'engorgement sur les routes et permettre de fluidifier le trafic pour tous les usages, dont les marchandises